

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dixième session
Supplément n° 1

A/70/1*

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2015

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 septembre 2015).



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. L'activité de l'Organisation	6
A. Croissance économique soutenue et développement durable	6
1. Les objectifs du Millénaire pour le développement	6
2. Développement durable	9
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	12
1. Prévention des conflits et médiation	13
2. Transitions et élections démocratiques	17
3. Maintien de la paix	18
4. Consolidation de la paix	20
C. Développement de l'Afrique	21
D. Promotion et protection des droits de l'homme	21
E. Efficacité de la coordination de l'aide humanitaire	24
F. Promotion de la justice et du droit international	25
G. Désarmement	26
H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	28
III. Renforcement de l'Organisation	32
IV. Conclusion	35
Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2015) : tableaux statistiques	36

Chapitre I

Introduction

1. Née dans les champs de ruines laissés par la guerre, l'idée maîtresse dont procède la Charte des Nations Unies a bien résisté à l'épreuve du temps. Après 70 années de fortes turbulences, durant lesquelles le monde a connu des changements inimaginables pour les pères fondateurs, elle garde aujourd'hui encore toute son actualité : l'idée que les États Membres doivent unir leurs forces pour faire régner la paix et apporter à tous dignité et prospérité reste le ressort de notre action à l'échelle du globe.

2. Au moment de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, nous avons maintes raisons d'être fiers. L'humanité a su éviter qu'un conflit de l'ampleur des deux guerres mondiales de la première moitié du XX^e siècle ne se reproduise. De nombreuses guerres, plus circonscrites, ont été évitées ou écourtées. Nous avons fait d'énormes progrès propres à asseoir durablement la paix: nous avons tiré des millions d'êtres humains de la misère, favorisé l'émancipation des femmes, fait progresser la cause des droits de l'homme, affermi le droit international et l'action de la justice à l'encontre des auteurs de crimes odieux, et été à l'avant-garde du mouvement de décolonisation.

3. Pourtant, d'anciens fléaux sont toujours là, notamment la pauvreté et la discrimination. Dans toutes les sociétés, les inégalités se creusent et les plus pauvres d'entre les pauvres s'enfoncent dans la misère. Des femmes et des filles continuent de subir d'abominables et criminelles violences, en particulier dans les situations de conflit, où les violences sexuelles sont devenues un moyen de guerre. Menace relativement nouvelle, les changements climatiques commencent seulement à révéler la gravité potentielle de leurs effets. Dans un monde interconnecté, où tout s'accélère, les problèmes sont de plus en plus complexes. Les perspectives prometteuses ne manquent certes pas, mais les risques sont plus grands et se propagent plus vite. Plus que jamais, l'humanité tout entière est exposée aux grandes menaces qui pèsent sur le monde. Plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies est indispensable. Plus que jamais, les États Membres doivent unir leurs forces, comme le veut la Charte.

4. En un an, il y a eu plus de déplacés que jamais depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Risquant le tout pour le tout, des migrants désespérés ont fui la faim, la persécution et la violence, pour souvent trouver la mort, subir de nouvelles discriminations, ou sombrer dans un désespoir plus profond encore. Guerres et crises ont frappé des millions d'êtres humains en Afghanistan, au Darfour, à Gaza, en Iraq, en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud, en Ukraine et au Yémen. On compte aussi par millions les victimes de la brutalité de groupes extrémistes violents tels que Boko Haram, les Chabab ou l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et de nombreux combattants étrangers se sont ralliés à des causes extrémistes, séduits par la propagande de ces mouvements. La dégradation de l'environnement, la pollution et l'exploitation effrénée des ressources se sont poursuivies pratiquement sans rémission dans le monde entier. Les négociations sur le désarmement, qui piétinent depuis longtemps, n'ont guère progressé. Innombrables sont encore celles et ceux qui succombent à des maladies curables, se couchent chaque soir tenaillés par la faim, perdent des enfants que des soins de santé élémentaires auraient pu sauver ou sombrent dans un abîme de

misère, de peur et de désespoir pour d'autres causes d'autant plus inacceptables qu'elles sont évitables.

5. Partout dans le monde, les gens attendent de leur gouvernement et de l'ONU une action décisive qui écarte ou règle ces problèmes. L'avenir est riche de possibilités qu'il nous faut exploiter pour rendre le monde meilleur. Nous pouvons venir à bout de la pauvreté, maîtriser les changements climatiques et nous entendre sur les moyens de financer et exécuter ensemble un nouveau programme international de développement.

6. Durant l'année écoulée, nous avons déjà bien progressé vers la réalisation de ces objectifs, tous étroitement liés. Sur la question des changements climatiques, la volonté politique s'est beaucoup affermie depuis le Sommet des Nations Unies sur le climat, que j'ai accueilli en septembre dernier à New York, et la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Lima, en décembre. Un ensemble ambitieux d'objectifs de développement durable a été formulé, qui guidera notre action pour la prochaine génération, et un dispositif détaillé de financement a été adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les groupes d'experts chargés d'examiner les opérations de paix et les activités de consolidation de la paix ont rédigé d'importants rapports montrant ce que peuvent faire les Nations Unies pour mieux parer aux problèmes de sécurité de demain. L'initiative que j'ai lancée sous le titre « Les droits de l'homme avant tout » doit permettre de dépister et réprimer plus vite les violations graves des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme. Je salue l'accord conclu récemment entre le Groupe P5+1 et la République islamique d'Iran qui, je l'espère, aidera à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

7. Enfin, nous avons progressé dans plusieurs initiatives profondément novatrices, conçues pour rendre l'Organisation véritablement universelle par son action et la doter des moyens qu'il lui faut pour remplir sa mission avec le maximum d'efficacité.

8. Pour l'année qui vient, j'ai bon espoir que nous arrêterons bientôt un plan novateur de développement durable, donnerons de nouvelles orientations au maintien de la paix et de la sécurité, et mobiliserons une adhésion plus résolue encore à la cause des droits de l'homme, et qu'avec une Organisation plus forte, nous parviendrons à concrétiser nos objectifs.

Chapitre II

L'activité de l'Organisation

A. Croissance économique soutenue et développement durable

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement

9. Avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'expérience a montré l'intérêt d'une vision d'ensemble collective et claire, propre à galvaniser l'action et assortie de cibles assez précises pour permettre de mesurer les progrès accomplis. Nous avons fait d'énormes progrès. Plusieurs cibles des OMD ont été atteintes (voir annexe). Le taux d'extrême pauvreté dans le monde a été réduit de moitié et il continue de diminuer. Les enfants n'ont jamais été si nombreux à fréquenter l'école primaire, et leur mortalité a diminué de façon spectaculaire. Environ 2,6 milliards d'êtres humains ont obtenu accès à de meilleures sources d'eau potable. Des investissements ciblés sur la lutte contre le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose ont permis de sauver des millions de vies. Des politiques nationales cohérentes alignées sur des accords internationaux ont fait progresser la lutte menée à la fois contre les maladies non transmissibles et les maladies contagieuses aiguës.

10. Pourtant, de vastes lacunes subsistent, s'agissant notamment de l'amélioration de la santé maternelle et de la santé procréative, la réalisation de l'égalité des sexes, la création d'emplois productifs pour tous, en particulier pour les femmes et les jeunes, l'inversion du taux alarmant de déforestation dans le monde et l'accélération du progrès, en tous domaines, dans les pays les moins avancés. Bien souvent, les retards accumulés s'aggravent mutuellement. Par exemple, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont les conditions préalables du succès de la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie, mais, sur plusieurs fronts, les progrès réalisés vers l'objectif 3 ont été lents. La déforestation a pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre et d'accélérer les changements climatiques, et elle compromet la réalisation d'autres objectifs, car les ressources forestières aident à éradiquer la pauvreté et contribuent à la sécurité alimentaire et à la bonne répartition des richesses, en particulier parmi les ruraux pauvres. Les moyennes régionales et nationales risquent de masquer de fortes disparités entre régions ou pays et dans ces régions ou pays. Dans beaucoup de domaines, les progrès n'atteignent pas les pauvres ou les plus vulnérables. Des politiques et des interventions bien ciblées seront nécessaires pour mettre un frein aux inégalités persistantes, voire grandissantes, entre riches et pauvres et entre zones rurales et zones urbaines, pour améliorer les conditions d'existence de ceux qui sont désavantagés par leur sexe, leur âge, leur invalidité, leur appartenance ethnique ou des contingences géographiques, et de tous ceux qui souffrent de formes multiples de discrimination, en particulier les femmes et les filles.

11. Les États Membres s'occupent de ces questions dans le cadre des négociations sur le financement du développement et sur les objectifs de développement durable. Cependant, il importe aussi d'appliquer l'instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêts, de poursuivre les objectifs mondiaux sur les forêts et de donner effet au document issu de la première Conférence mondiale sur les peuples autochtones, tenue en septembre 2014, notamment en cherchant à atteindre les objectifs d'Aïchi sur la biodiversité. Pour accélérer l'avènement de l'égalité réelle

des sexes, des mesures devront être prises d'urgence dans les six domaines prioritaires définis par les États Membres lors de l'examen après 20 ans du Programme d'action de Beijing. Dix ans après le Sommet mondial sur la société de l'information, les États Membres examinent la mise en œuvre des 10 objectifs de connectivité et des 18 lignes d'action définis par le Sommet, afin de mieux apprécier la réalisation de son ambition principale : une société de l'information centrée sur l'individu, profitant à tous et privilégiant le développement.

12. Une action plus ambitieuse et mieux cadrée s'impose également pour accélérer les progrès dans les pays les moins avancés. Si le Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'étude de faisabilité le recommande, une banque des technologies sera créée à l'intention des pays les moins avancés durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. L'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, qui aura lieu en Turquie en juin 2016, sera une importante occasion de renforcer le partenariat mondial en faveur des transformations structurelles et d'une réduction rapide de la pauvreté dans ces pays. Ceux-ci resteront nombreux à dépendre fortement de l'aide publique au développement (APD), qui demeure leur source première de financement public extérieur; or, si le volume de l'APD reste globalement stable, les apports dont bénéficient les pays les plus pauvres continuent de diminuer, leur répartition entre ces pays est inégale et leur impact n'a pas été aussi bénéfique qu'on l'espérait. Cinq seulement des 29 membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont atteint l'objectif fixé par les Nations Unies consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, tandis que 9 seulement atteignent le minimum de 0,15 % de leur revenu national brut prévu pour l'APD au profit des pays les moins avancés.

13. Les droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux exportations des pays en développement ont notablement diminué, mais les crêtes tarifaires et l'escalade des tarifs continuent d'entraver l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés. Malgré l'allègement de la dette accordé en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, plusieurs PPTE se rapprochent à nouveau de niveaux de surendettement modérés ou élevés, certains petits États se heurtent à de sérieux problèmes de soutenabilité de la dette, et certains pays développés connaissent eux-mêmes de graves difficultés de surendettement. Des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure commencent certes à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux, mais quand les taux d'intérêt remonteront partout dans le monde, certains d'entre eux seront incapables de refinancer leurs emprunts, s'exposant ainsi au risque d'une nouvelle crise.

14. La nécessité de suivre de près les progrès de la réalisation des OMD a conduit à renforcer les systèmes statistiques pour qu'ils soient à même de fournir des données de qualité. Cependant, à ce sujet, de sérieux problèmes continuent de se poser : discontinuités dans les séries statistiques, qualité insuffisante des données, défaut d'observation des normes méthodologiques, manque des données désagrégées selon l'âge, le sexe et la catégorie sociale nécessaires pour mesurer les progrès accomplis, ou encore manque d'informations géospatiales. Un effort et un investissement considérables seront donc nécessaires pour édifier une base statistique et télématique suffisamment solide pour répondre aux besoins du nouveau programme de développement durable jusqu'en 2030.

15. Les pays en développement sans littoral, même s'ils continuent d'éprouver de sérieuses difficultés, ont fait des progrès tangibles dans la réalisation des OMD, en particulier la réduction des taux d'extrême pauvreté. Le Programme d'action de Vienne 2014-2024, adopté à la deuxième Conférence sur les pays en développement sans littoral, en novembre 2014, tend à répondre aux besoins et aux problèmes de développement qui se posent à ces pays du fait de l'absence d'accès à la mer, de leur éloignement et de diverses contraintes géographiques.

16. Les petits États insulaires en développement comptent toujours parmi les pays qui sont le plus exposés à des chocs exogènes et vulnérables aux effets des changements climatiques tels que la montée du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes. En septembre 2014, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement a adopté les Orientations de Samoa (Modalités d'accélération de l'action en faveur des petits États insulaires en développement). Comme 2014 était l'Année internationale des petits États insulaires en développement, de nombreuses activités de sensibilisation, notamment, ont été menées pendant l'année.

2. Développement durable

17. L'année 2015 offre au monde une occasion sans précédent de s'engager enfin dans une trajectoire de développement durable. Les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur le climat, dont le but ultime est d'éliminer la pauvreté, d'améliorer les conditions d'existence de tous et de passer rapidement à une économie sobre en carbone et à l'épreuve du climat, sont des processus complémentaires qui, ensemble, peuvent assurer la prospérité et la sécurité aux générations présentes et futures.

18. Ce nouveau programme d'action a pour ambition de résoudre des problèmes tant anciens que nouveaux. La montée de l'inégalité à l'échelle mondiale, l'exposition grandissante aux méfaits de la nature, l'urbanisation rapide, de nouveaux mouvements migratoires et la surconsommation d'énergie et de ressources naturelles par certains se conjuguent pour porter le risque de catastrophe comportant des répercussions systémiques mondiales à des niveaux dangereux. Les pertes économiques dues aux catastrophes se situeraient en moyenne entre 250 et 300 milliards de dollars chaque année. Comme le montre bien l'ambitieux Cadre de Sendai pour la prévention des catastrophes 2015-2030, adopté en mars 2015 à l'issue de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, investir dans la prévention des risques est hautement rentable, tout en permettant d'épargner nombre de vies humaines.

19. S'appuyant sur les enseignements tirés de la réalisation des OMD et de l'exécution d'autres engagements internationaux, le programme de développement pour l'après-2015 tracera pour les 15 prochaines années au moins la voie que doit suivre le développement pour que se poursuivent l'élimination de la pauvreté et la recherche du développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales. Ce programme définira ce qu'il faut faire pour offrir à tous de meilleures conditions d'existence et leur permettre de vivre en harmonie avec la nature dans le plein exercice des droits de l'homme. Ce qui est nouveau, c'est qu'il s'agira d'un programme d'action à vocation universelle conférant à tous les pays des responsabilités nationales et mondiales. Chaque État devra ainsi rendre compte non seulement à ses propres citoyens, mais également à la communauté internationale,

de ce qu'il fait pour appliquer le programme. La participation de tous les acteurs à la mise en œuvre du programme pour l'après-2015, en particulier au suivi et à l'évaluation des progrès, est la condition primordiale d'une véritable appropriation, à tous les niveaux, de l'action entreprise.

20. Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles associées qui ont été proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable seront au centre du programme de développement pour l'après-2015. Ces objectifs sont ambitieux. Ils recèlent un potentiel de transformation des sociétés et de mobilisation de l'énergie des peuples et des États. Ils reprennent ce qui n'a pas été achevé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais vont bien au-delà, en ce qu'ils comportent la lutte contre l'inégalité et abordent de nouveaux problèmes ainsi que des questions structurelles comme les changements climatiques, la croissance économique durable, les capacités productives, le maintien de la paix et de la sécurité et la création à tous les niveaux d'institutions efficaces, responsables et accessibles à tous. Les objectifs de développement durable visent activement l'égalité des sexes. Ils font une synthèse équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Le programme prévoit aussi expressément les moyens de réaliser chacun des objectifs, dont l'un porte sur le partenariat mondial qui fera converger l'action des gouvernements, de la société civile et des autres acteurs dans une conception vraiment cohérente du développement international, pour le bien de la planète et de ses habitants.

21. Les gouvernements et les acteurs non étatiques ont participé à l'élaboration du programme d'action. Le Groupe de travail ouvert a produit un texte ambitieux et bien cadré. Il a aussi innové dans ses méthodes de travail en créant de petits groupes dont les États Membres se sont partagé la composition. Je ne peux que me réjouir de cette volonté nouvelle des États Membres d'essayer des idées neuves et des méthodes inédites. Obtenant la contribution d'un nombre sans précédent des parties prenantes les plus diverses, ce processus, partant de la base, a été plus largement représentatif que tout autre de ceux qui l'ont précédé. Les débats ont confirmé l'importance des Nations Unies, seule institution mondiale capable de mobiliser toutes les parties prenantes pour la recherche du développement durable. En 2014 et 2015, le cycle des travaux du Conseil économique et social a englobé les principaux thèmes relatifs aux enseignements dégagés de la réalisation des OMD et à la transition de ceux-ci aux objectifs de développement durable, débouchant sur des directives de fond qui ont aidé les États Membres à accomplir le passage profondément novateur à un programme de développement universel pour l'après-2015. Réunis de nouveau l'année dernière sous les auspices du Conseil économique et social, les participants au Forum politique de haut niveau ont réfléchi à ce qu'implique pour l'avenir ce nouveau programme d'action universelle et aux moyens d'en assurer au mieux l'application et le suivi, ainsi qu'au rôle qui revient à cet égard au Forum en tant qu'instance chargée d'examiner et de suivre la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. Le débat consacré à l'intégration, sur le thème de « la réalisation du développement durable par la création d'emplois et un travail décent pour tous », a également aidé à dégager des idées nouvelles pour la bonne intégration des politiques. Cette nouvelle façon de procéder est appelée à devenir l'élément central de la pratique du Conseil économique et social. S'appuyant sur la base solide ainsi édifiée, les négociations intergouvernementales sur le développement pour l'après-2015 aboutiront, je n'en

doute pas, à l'adoption d'un programme vigoureux et universel lors du sommet qui aura lieu en septembre au Siège de l'ONU.

22. La mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 suppose, de la part de tous les gouvernements, la volonté renouvelée de renforcer les institutions publiques pour les mettre à même de répondre de façon plus responsable à la demande toujours plus grande de services publics, comme le prévoient les objectifs et cibles proposés. Les gouvernements doivent donc être prêts à innover et à se doter, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, agissant de façon responsable, transparente et participative afin d'assurer la meilleure utilisation possible des fonds publics pour la prestation de services à tous les citoyens, en particulier les femmes et les filles et les groupes marginalisés.

23. Il faut faire correspondre à l'adoption de ces objectifs, pour qu'ils puissent être atteints, un accord également ambitieux sur le financement du développement, la facilitation du transfert de technologie et la création de capacités, et un accord universel et ambitieux sur la lutte contre les changements climatiques. Il faut trouver de nouveaux moyens de mieux mobiliser et allouer des ressources financières et d'autres moyens d'application tels que les technologies de l'information et des communications. Ce n'est que par des progrès dans ce sens que l'on pourra améliorer le sort futur de l'humanité.

24. Le 13 juillet, je me suis joint aux chefs d'État et autres hauts responsables gouvernementaux, aux chefs d'organisations internationales, de grandes entreprises et d'organisations non gouvernementales, et aux universitaires éminents réunis pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'issue de laquelle les États Membres ont adopté le Plan d'action d'Addis-Abeba. Ce plan établit solidement les bases de l'application du programme de développement pour l'après-2015 et de la réalisation des objectifs de développement durable. Nouveau cadre mondial de financement du développement durable, il prévoit un ensemble de politiques susceptibles d'orienter l'investissement vers les domaines où les besoins mondiaux sont les plus grands et de faire mieux correspondre les flux de capitaux et les politiques de financement aux priorités économiques, sociales et environnementales. Il contient un accord sur un ensemble détaillé de mesures que pourraient prendre des États Membres, notamment plus de 100 mesures concrètes s'appliquant à toutes les sources de financement, publiques et privées, intérieures et internationales, au commerce, à la dette, à la solution des problèmes systémiques, et à la science, la technologie, l'innovation et la création de capacités. Le Plan d'action d'Addis-Abeba servira aussi de guide au secteur privé, à la société civile et aux organisations philanthropiques. Les résultats attendus, annoncés dans des réunions tenues en marge de la Conférence, ainsi que des initiatives supplémentaires qui seront lancées dans les mois qui viennent, contribueront à la réalisation de nos objectifs mondiaux. Pris ensemble, ces résultats et initiatives devraient concourir à un partenariat mondial renforcé et revitalisé pour le développement durable. Le Plan d'action d'Addis-Abeba prévoit également le renforcement de la collecte de données, et la surveillance et le suivi du processus de financement du développement. Il comporte la convocation annuelle d'un forum du financement du développement, sous l'autorité du Conseil économique et social, dont les conclusions et recommandations intergouvernementales alimenteront les débats du Forum politique de haut niveau.

25. Durant les échanges qui ont eu lieu au Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement, les gouvernements ont cherché à assurer la cohérence de la démarche et à résoudre les problèmes nouveaux ou émergents avec lesquels le système des Nations Unies sera aux prises dans l'application du programme de développement pour l'après-2015. Les participants au dialogue ont analysé les corrélations entre les fonctions, le financement, la gouvernance, les dispositions organisationnelles, la capacité, l'impact et les partenariats et ils ont exploré des idées nouvelles pour poursuivre l'analyse et l'action à mener afin que le système des Nations Unies pour le développement soit à la hauteur des exigences du nouveau programme.

26. En plus des nouveaux objectifs de développement durable, les États Membres auront cette année l'occasion historique d'adopter à Paris, en décembre, un accord important et universel sur le climat. Ils aideront ainsi à édifier pour les générations présentes et futures un monde plus sûr, plus salubre et plus équitable. À cette fin, le Sommet sur le climat que j'ai accueilli le 23 septembre 2014 a apporté une forte impulsion politique aux négociations et a proposé des solutions susceptibles de réduire les émissions et de renforcer la résilience. Plus de 100 chefs d'État ou de gouvernement et plus de 800 dirigeants du monde financier, du monde des entreprises et de la société civile, réunis lors du Sommet, ont annoncé des mesures nouvelles et importantes sur les forêts, l'énergie, les transports, les villes et autres grandes questions. Les hauts responsables du secteur public et du secteur privé participant au Sommet se sont engagés à mobiliser avant la fin de 2015 des contributions totalisant plus de 200 milliards de dollars pour le financement d'investissements promettant une croissance sobre en carbone et à l'épreuve du climat.

27. Les gouvernements ont beaucoup progressé lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenue à Lima, lançant le plan d'action Lima-Paris pour élargir les partenariats sur le climat et annonçant une contribution de 10 milliards de dollars pour la dotation initiale du Fonds vert pour le climat. Il s'agit maintenant de faire approuver tous les projets et de veiller à ce que les fonds soient décaissés dès que possible et aillent là où ils sont le plus nécessaires.

28. Le programme de travail de Lima sur l'égalité des sexes a également été adopté, dans le but notamment de faire mieux connaître les aspects des changements climatiques touchant à l'égalité des sexes, de créer des capacités à cet égard, d'améliorer la participation des femmes et de faire en sorte que les politiques et mesures visant les changements climatiques soient attentives à l'égalité des sexes.

29. Cependant, il reste encore beaucoup à faire sur plusieurs fronts. Le financement de l'action climatique est d'importance critique pour susciter une action réelle et obtenir l'adhésion politique à cette cause. Les pays développés doivent définir une trajectoire politiquement crédible pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars par an en 2020 annoncé en 2009 à Copenhague. Les mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience doivent être développées et mieux soutenues, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Tous les pays sont censés soumettre leur contribution, qui doit être ambitieuse et donner le détail de l'action qu'ils entendent entreprendre sur le plan national pour parer aux changements climatiques après 2020.

30. Du niveau local au niveau mondial, il faut partout accélérer l'action entreprise. Il n'y a pas de temps à perdre et il y aurait beaucoup à gagner à adopter le plus tôt

possible un modèle moins gourmand en carbone. Tous les pays doivent apporter leur contribution à la solution qui permettra de maintenir l'augmentation mondiale de la température en dessous du plafond de 2 °C. Ensemble, nous pouvons faire de ce grave problème climatique une puissante occasion de réduire la pauvreté et l'inégalité, de renforcer la croissance durable, d'améliorer la santé publique et de promouvoir le développement durable.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

31. Durant l'année écoulée, les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales sont devenues de plus en plus complexes et interdépendantes. Certaines sont nouvelles, d'autres existent de longue date, mais se sont intensifiées ou ont pris des formes plus virulentes. En Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient, des groupes extrémistes se sont emparés de vastes pans de territoire et d'importantes sources de revenus en terrorisant des millions de personnes. La dimension transnationale des conflits s'est affirmée. Les tensions entre États Membres se sont durcies dans certaines régions. Les questions liées au terrorisme et à l'extrémisme violent ont dominé l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les 37 opérations de paix des Nations Unies déployées à travers le monde ont dû s'adapter à des environnements de plus en plus inhospitaliers, tandis que l'épidémie d'infection à virus Ebola suscitait de vives inquiétudes sur les risques que les urgences sanitaires pouvaient entraîner pour la sécurité.

32. Du fait de cette évolution des conditions de sécurité, le personnel et les opérations des Nations Unies ont été exposés à des risques importants. Au cours de l'année écoulée, plusieurs attaques directes ont été perpétrées en recourant à des tactiques non classiques, telles que les attentats-suicides à la bombe et l'emploi d'engins explosifs improvisés. En novembre 2014, un convoi des Nations Unies a été la cible d'une attaque menée avec un véhicule piégé, à Bagdad. En Somalie, le 20 avril 2015, quatre agents de l'UNICEF ont été tués lors d'un attentat-suicide dirigé contre un véhicule des Nations Unies. Entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 mai 2015, 32 soldats de la paix des Nations Unies ont péri au Mali, soit près de la moitié des 73 décès enregistrés pour cette catégorie de personnel à l'échelle mondiale. Au Yémen, un agent de l'UNICEF a été enlevé et retenu en captivité pendant 399 jours avant d'être libéré le 8 novembre 2014. De façon générale, l'insécurité entrave trop souvent l'accomplissement du mandat de nos opérations de paix, en particulier dans des environnements inhospitaliers.

33. Devant cette évolution des conditions de sécurité, le Groupe indépendant de haut niveau que j'ai chargé de procéder à un examen des opérations de paix des Nations Unies a formulé un grand nombre de recommandations très utiles pour que nos opérations restent à même de remplir leur rôle. Parallèlement, une vaste concertation avec les États Membres a été engagée dans le contexte d'autres initiatives importantes: l'examen du dispositif de consolidation de la paix par une instance intergouvernementale, l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la mission confiée au Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont le rapport a été publié en février 2015. S'appuyant sur les résultats de ces initiatives, le rapport que je publierai prochainement sur les opérations de paix des Nations Unies exposera un programme de réformes à mes yeux indispensables pour les années à venir et indiquera comment appliquer

efficacement les principales recommandations du Groupe indépendant de haut niveau.

34. Alors que l'Organisation affrontait ces nouvelles réalités, nous nous sommes efforcés, parallèlement, de continuer à agir pour juguler des menaces et des conflits plus anciens, de poursuivre notre diplomatie préventive discrète partout dans le monde et de rester attentifs à l'émergence de nouvelles menaces.

1. Prévention des conflits et médiation

35. Comme le tableau assez sombre brossé plus haut pouvait le laisser présager, nos efforts de prévention des conflits et de médiation ont eux aussi rencontré de sérieux obstacles. Après que la République centrafricaine eut plongé dans la violence interconfessionnelle, puis qu'une force de maintien de la paix eut été créée, l'Organisation s'est attachée – notamment par l'exercice des bons offices de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et de mon Représentant spécial pour la République centrafricaine – à faciliter un processus politique prévoyant le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, des actions en faveur de la paix et de la réconciliation, l'extension de l'autorité des pouvoirs publics et, pour finir, la tenue d'élections libres, régulières et transparentes. Ce processus a abouti à la tenue de consultations locales et du Forum de Bangui, lors duquel le Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction ainsi qu'un accord préliminaire sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été adoptés.

36. Au cours de l'année écoulée, la Libye a traversé une crise politique aiguë accompagnée d'une forte aggravation de l'insécurité, parallèlement à la plus grave recrudescence des affrontements armés depuis la révolution de 2011. Les divisions politiques et les combats ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et provoqué des déplacements importants de population, ainsi que des dommages socioéconomiques considérables. L'Organisation a été à la pointe de l'action internationale en faveur d'un règlement politique négocié. Mon Représentant spécial a facilité un processus de dialogue pluridimensionnel, largement soutenu par les protagonistes libyens, la communauté internationale et les principaux acteurs régionaux. Bien que la situation demeure délicate, l'ONU est fermement convaincue que la formation d'un gouvernement d'entente nationale est le meilleur moyen pour la Libye de dénouer la crise actuelle et de résoudre ses nombreux problèmes, notamment le terrorisme.

37. Alors qu'il entre dans sa cinquième année, le conflit qui déchire la République arabe syrienne continue de peser sur notre conscience collective. À ce jour, il a fait plus de 220 000 morts et réduit plus de 12 millions d'êtres humains, dont plus de 5 millions d'enfants, à dépendre de l'aide humanitaire. L'Organisation continue de promouvoir un règlement politique fondé sur le communiqué de Genève publié en 2012. Au Moyen-Orient, la guerre qui a pour la troisième fois en six ans opposé Israël aux militants armés de la bande de Gaza et a pris fin le 26 août 2014 a tué plus de 2 200 Palestiniens et 70 Israéliens. J'ai collaboré étroitement avec toutes les parties prenantes pour faire cesser la violence et, par la suite, créé une commission chargée d'enquêter sur les incidents qui ont fait des morts et des blessés et causé des dommages dans des locaux des Nations Unies à Gaza, ou à la suite desquels la présence d'armes a été signalée dans de tels locaux. Faute de progrès vers la réconciliation entre Palestiniens et le renforcement du cessez-le-feu entre Israéliens

et Palestiniens, la situation à Gaza demeure précaire. Une initiative de reconstruction facilitée par un dispositif négocié sous l'égide de l'ONU n'a pas obtenu un financement suffisant. Le processus de paix reste bloqué, Israéliens et Palestiniens persistant à s'enfermer dans le cycle infernal régi par la loi du Talion.

38. Le conflit en cours dans l'est de l'Ukraine continue de ravager le pays, créant une menace pour la paix et la sécurité régionales, voire internationales. Je continue d'apporter mon appui sans faille à la recherche d'une solution pacifique. J'ai par ailleurs proposé mes bons offices pour aider le Myanmar à instaurer une paix durable grâce à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, applicable dans l'ensemble du territoire national, entre le Gouvernement et les grands groupes armés ethniques et à l'instauration d'un dialogue politique, après plus de 60 ans de conflits intermittents. De plus, l'ONU a en 2014 aidé au recensement national de la population et de l'habitation entrepris par le Myanmar, le premier depuis 30 ans. Alors que le pays avance sur la voie des réformes et de la démocratisation, la polarisation communautaire actuellement observée, en particulier dans l'État d'Arakan, fait peser de lourdes responsabilités sur les dirigeants du pays. L'ONU agit systématiquement en faveur d'un règlement rapide et complet de la question de la citoyenneté des Rohingya. Elle s'emploie également sans relâche à lutter contre l'incitation à la haine et les discours incendiaires, à encourager les actions préventives et à promouvoir le dialogue entre les religions. En vue des élections générales que le pays doit tenir à la fin de 2015, nous continuerons d'agir dans le sens d'un processus électoral crédible, ouvert et transparent.

39. Au Yémen, le conflit qui oppose le Gouvernement du Président Hadi Mansour aux Houthis et à leurs alliés a entraîné une grave détérioration de la situation, malgré tous les efforts de l'ONU pour trouver une solution consensuelle fondée sur le partage du pouvoir. Bien qu'un accord négocié sous l'égide des Nations Unies ait été signé en septembre 2014, les Houthis ont continué de consolider et d'étendre leur emprise sur le pouvoir et le territoire. En janvier 2015, le Président et le Premier Ministre ont donné leur démission. Le Président a fui à Aden en février 2015, pour revenir sur sa démission et ensuite s'enfuir à nouveau pour se réfugier en Arabie saoudite. À sa demande, une coalition de 10 pays conduite par l'Arabie saoudite a lancé des frappes aériennes contre les positions des Houthis et de leurs alliés, le 26 mars. Simultanément, les combats sur le terrain se sont intensifiés, ce qui a déclenché une crise humanitaire. Afin de promouvoir le règlement pacifique du conflit, mon nouvel Envoyé spécial pour le Yémen a organisé des consultations entre les parties yéménites à Genève, qui ont eu lieu du 15 au 19 juin, mais il n'en est pas sorti un consensus sur le règlement de la situation. L'Envoyé spécial poursuit ses efforts.

40. Si la période couverte par le présent rapport a été dominée par des problèmes internationaux qui tiennent le devant de la scène, nous n'en avons pas moins bien avancé sur beaucoup d'autres points et continué de mener des actions préventives essentielles, tant affichées que discrètes, facilitant des dialogues et aidant à désamorcer des tensions. Ainsi, au Burkina Faso, après le déclenchement de la crise et le « soulèvement populaire » qui ont entraîné le départ du Président Blaise Compaoré, l'action diligente entreprise par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest aux côtés des représentants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour aider les parties prenantes du pays à participer à un dialogue national sans exclusive a abouti à un accord sur un

gouvernement de transition. L'Organisation continuera d'appuyer les parties prenantes burkinabé pendant toute la période de transition.

41. Au Liban, le Groupe international d'appui a aidé à préserver la stabilité et l'unité du pays en mobilisant une assistance internationale dans divers domaines, y compris au profit de l'Armée libanaise et à l'appui des efforts que le Gouvernement déploie pour faire face à la situation exceptionnelle créée par la présence de réfugiés ayant fui le conflit en République arabe syrienne. Mon Représentant spécial pour l'Iraq a poursuivi sa médiation entre les principales parties prenantes iraqiennes, et facilité, notamment, la conclusion d'un important accord entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan sur les exportations de pétrole et le partage des recettes. Il a également facilité les discussions sur la demande faite par le Gouvernement iraquien, pris dans des difficultés financières, de différer les paiements qu'il doit au Gouvernement koweïtien à titre d'indemnisation. Je reste personnellement mobilisé pour favoriser la conclusion d'un accord global sur la question de Chypre, consécutivement à la reprise de négociations véritables, facilitées par mon Conseiller spécial, en mai 2015. En Mauritanie, l'équipe de pays des Nations Unies a appuyé un dialogue national sur la cohésion sociale, l'esclavage et les droits fonciers. Par ailleurs, j'ai noté avec satisfaction que des pourparlers directs s'étaient tenus en juillet 2015, au Pakistan, entre le Gouvernement afghan et les représentants des Taliban, ce qui est de bon augure pour la conduite d'un éventuel processus de paix.

42. La prévention est également au cœur de mon initiative « Les droits de l'homme avant tout », qui a pour but d'harmoniser les actions des organismes des Nations Unies et de garantir qu'ils s'acquittent effectivement des responsabilités collectives fondamentales qui leur sont assignées en matière de prévention des violations graves des droits de l'homme. Dans le cadre de cette initiative, on s'est attaché durant l'année écoulée à améliorer les dispositifs d'alerte et d'action rapides des Nations Unies, tant au Siège que sur le terrain. Un appui supplémentaire a été fourni à plusieurs entités des Nations Unies présentes sur le terrain afin de mieux préparer l'Organisation à remplir les obligations découlant de décisions de ses organes délibérants.

43. Les partenariats que nous avons noués avec des organisations régionales et sous-régionales se développent et se renforcent au fil des ans. L'année écoulée n'a pas fait exception, comme le montrent les exemples cités ci-après aussi bien qu'ailleurs dans le présent rapport. L'Union européenne est un important partenaire de l'ONU en matière de médiation, de prévention des conflits et d'intervention rapide, comme on l'a vu notamment au Mali, en République centrafricaine et en Somalie. En Ukraine, nous avons soutenu l'action menée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris les activités de sa mission d'observation. S'agissant du Soudan et du Soudan du Sud, mon Envoyé spécial a soutenu les efforts faits par l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue d'une médiation entre les factions belligérantes au Soudan du Sud, et par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour organiser un dialogue national ouvert et crédible sur les moyens de remédier aux causes profondes des multiples conflits dont le Soudan est le théâtre et de faire cesser les hostilités au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu. Notre bureau régional en Afrique centrale a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à renforcer son dispositif de médiation et collaboré avec notre bureau de l'Afrique de l'Ouest afin d'aider la Commission du bassin du lac Tchad à

pourvoir aux conséquences régionales de la crise provoquée par les agissements de Boko Haram. À Madagascar, l'ONU a collaboré étroitement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine pour soutenir la mise en œuvre intégrale de la feuille de route et promouvoir la réconciliation nationale et la démocratie. Dans la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial a continué de coordonner l'action de l'Organisation et celle d'autres « co-témoins » – la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine – en vue de faciliter la mise en œuvre par ses signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

44. Des populations vulnérables ont continué d'être victimes d'actes de génocide, de crimes de guerre, de nettoyages ethniques et de crimes contre l'humanité ou d'être très exposées à ces dangers. Afin de renforcer les moyens d'alerte rapide, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a établi un nouveau cadre d'analyse des atrocités criminelles, dans lequel il définit les principaux facteurs de risque et présente une méthode d'évaluation des situations inquiétantes. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a également fourni une assistance et un appui techniques au renforcement des capacités des États Membres et des organismes régionaux, y compris la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les comités nationaux créés par ses États membres pour prévenir le génocide et toutes autres atrocités criminelles.

45. Les exactions perpétrées à l'encontre d'enfants, en particulier par des groupes extrémistes, se sont poursuivies et même multipliées. Phénomène nouveau, les enlèvements massifs d'enfants, tels que l'enlèvement des filles de Chibok, sont très inquiétants. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a dirigé la mise sur pied, au Nigéria, d'un important dispositif de surveillance et de dépistage qui permettra de recueillir des renseignements sur ces violations et de renforcer la répression exercée contre leurs auteurs.

46. L'action de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a eu pour effet de mobiliser la volonté politique nécessaire pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, par exemple grâce à des plans d'intervention structurés prévoyant des engagements précis, action qu'elle a menée en collaboration avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et des entités régionales comme la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine. La Colombie, la Côte d'Ivoire et la Guinée ont beaucoup progressé dans la répression des crimes de violence sexuelle.

47. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a pour sa part milité pour que les femmes participent véritablement aux processus de paix en cours en Colombie, au Mali, au Myanmar, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et en Ukraine, ou qu'elles puissent au moins y faire entendre leur voix. En Colombie, ces efforts se sont concrétisés par le fait que les femmes représentaient environ le tiers des délégués de part et d'autre de la table des négociations et au moins la moitié des participants à toutes les consultations publiques.

48. Autre évolution positive, une plus grande ouverture est perceptible dans nos activités de rétablissement de la paix et de médiation, si différents et complexes que

soient les processus dans lesquels elles s'inscrivent. Dans tous les processus où l'ONU a joué un rôle de direction ou de codirection au cours de l'année écoulée, nous avons assuré une concertation régulière avec la société civile, notamment les organisations féminines.

2. Transitions et élections démocratiques

49. Promouvoir l'ouverture a été également l'un des objectifs clefs de l'action que nous poursuivons pour promouvoir la démocratie partout dans le monde; l'ONU a conseillé de nombreux gouvernements sur les moyens d'accroître la participation politique, par exemple en éliminant les obstacles à la participation des femmes en tant qu'électrices, candidates ou responsables électorales. Lorsque l'ONU a activement aidé à la formation du gouvernement et à la restauration de l'État, comme elle l'a fait en Iraq ou en Somalie, nous avons tout particulièrement insisté pour l'inclusion des femmes et des groupes minoritaires ainsi que pour la formation d'un gouvernement composé sans exclusive et représentant les intérêts de toutes les composantes de la société.

50. L'ONU a aidé des pays très divers à mener à bien leur réforme constitutionnelle au cours de la période considérée. En Somalie, mon Représentant spécial a collaboré étroitement avec le Gouvernement fédéral, les parties prenantes régionales et les partenaires internationaux pour maintenir la dynamique du programme Vision 2016.

51. Les pays désireux de consolider les acquis de leur transition démocratique sont souvent en bute à la persistance de l'instabilité imputable à la fragilité de leurs institutions. Il est arrivé que des tentatives soient faites en vue de modifier les règles limitant le nombre de mandats présidentiels en interprétant les dispositions de la constitution dans un sens favorable au président en exercice. Les constitutions sont certes des textes vivants et les systèmes politiques évoluent, mais l'abrogation de la limitation du nombre de mandats peut être perçue comme un acte intéressé et être cause de conflits si elle ne procède pas d'un consensus national large et ouvert. Au Burundi, malgré un arrêt favorable de la Cour constitutionnelle, la candidature du Président en exercice a constitué un puissant facteur de division et de polarisation des citoyens burundais. Les violents affrontements entre la police et les opposants à un troisième mandat pour le Président sortant, ainsi que la tentative de coup d'État du 13 mai, ont accru les risques de violations massives des droits de l'homme, lourdes de conséquences pour le Burundi et la région des Grands Lacs. L'ONU a collaboré étroitement avec les parties prenantes burundaises, les dirigeants régionaux et la communauté internationale pour apaiser les tensions et faciliter l'instauration d'un dialogue propre à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections pacifiques, crédible et sans exclusive.

52. De nombreux États Membres ont fait appel à l'assistance technique de l'ONU pour organiser des élections crédibles. Au cours de la période considérée, cette assistance a été fournie à plus de 65 pays, à leur demande, dans certains cas sur la base de mandats en cours ou nouveau du Conseil de sécurité. En Tunisie, l'Organisation a aidé les autorités à organiser les élections présidentielles et législatives de 2014 et un référendum constitutionnel, et apporté son concours aux organisations de la société civile pour des activités de sensibilisation du public et de facilitation des candidatures féminines. En République centrafricaine, l'ONU aide à la préparation des élections présidentielles de 2015, tout en aidant aussi à créer un

environnement sûr pour la tenue des élections et à assurer la protection d'une population qui a déjà enduré de cruelles souffrances.

53. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a collaboré avec la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine pour aider à la tenue d'élections pacifiques et crédibles au Bénin, au Nigéria et au Togo en 2015, comme elle avait collaboré avec la Communauté de développement de l'Afrique australe au soutien à la tenue d'élections au Lesotho et en Zambie en 2014.

54. L'ONU a aussi continué de soutenir l'action des États soucieux de prévenir l'instabilité et la violence en période électorale. Lorsqu'il y a lieu, et si un État le demande, l'Organisation s'attache à associer cette assistance technique à la diplomatie préventive pour renforcer la confiance que la population place dans les élections et leurs résultats.

3. Maintien de la paix

55. La période considérée n'a pas été facile pour les missions de maintien de la paix. Le but ultime du maintien de la paix, qui est de promouvoir un processus politique et d'aider le pays concerné à réussir la transition du conflit à une paix durable, reste inchangé, cependant que les conditions de l'exécution des mandats continuent d'évoluer et que l'inadéquation des moyens de nos missions aux environnements sécuritaires complexes dans lesquels elles opèrent devient de plus en plus flagrante. Plusieurs opérations de paix ont dû s'adapter à des situations d'insécurité de plus en plus contraignantes, dans lesquelles la violence se poursuit sans qu'aucune perspective de solution politique ne soit en vue. Je citerai comme exemples le cas du Mali et celui du Darfour; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) sont exposées à des attaques meurtrières et des dangers auxquels il leur est difficile de parer, dont l'emploi d'engins explosifs improvisés, les embuscades de groupes armés et les agissements d'organisations criminelles.

56. Dans d'autres cas, des missions ont été déployées dans des zones de conflit ouvert où il n'y a ni paix à maintenir ni accord de paix à faire respecter. En pareille situation, nos opérations doivent d'abord obtenir la cessation des hostilités, tout en protégeant les civils, avant de pouvoir se consacrer à l'instauration d'une paix viable à long terme. Ce fut le cas, par exemple, en République centrafricaine, où il n'y avait pendant un certain temps aucune feuille de route politique et où le caractère transnational du conflit, la difficulté d'identifier les protagonistes et la distinction imprécise entre combattants et civils ont rendu l'action des Casques bleus et l'exercice par mon Représentant spécial de ses bons offices plus difficiles que jamais. L'Organisation est en train d'instaurer un échange régulier et ouvert avec le Conseil de sécurité pour faire en sorte que les mandats de maintien de la paix soient réalistes, réalisables, soutenus par une ferme volonté politique et assortis d'une dotation suffisante en moyens.

57. Notre partenariat pour le maintien de la paix avec l'Union africaine a été également perfectionné et consolidé au cours de la période considérée. Les deux organisations ont tiré les leçons des transitions de missions de l'Union africaine à des missions de l'ONU qui ont été opérées au Mali en 2013 et en République centrafricaine en 2014.

58. Nous avons entrepris de consolider les progrès de la sécurité et de la gouvernance constatés en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Libéria en vue de mener les missions concernées à leur terme. Le retrait de la mission au Libéria a certes été entravé par la crise du virus Ebola, mais des progrès importants ont été faits, consistant à renforcer les moyens du Gouvernement pour qu'il puisse gérer par lui-même la sécurité du pays et la prestation des services publics. En Haïti, la mission continue d'aider le Gouvernement à préparer les élections générales, mais il subsiste des risques que le calendrier électoral ne soit pas pleinement respecté, d'où la nécessité d'un engagement politique soutenu de la communauté internationale. L'Organisation s'emploiera à établir un cadre clair en vue du transfert sans accroc des activités des missions aux organisations partenaires et aux gouvernements des pays d'accueil.

59. En République démocratique du Congo, l'Organisation a entrepris, en collaboration étroite avec le Gouvernement, d'accélérer la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, dont on espère qu'elle consolidera les acquis politiques et sécuritaires et permettra d'étendre la présence et l'autorité de l'État de nouvelles zones de l'est du pays. Parallèlement, en mars, l'Organisation a ouvert avec le Gouvernement un dialogue stratégique sur des points essentiels tels que la poursuite du soutien apporté par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aux opérations des Forces armées nationales selon l'impératif de diligence en matière de droits de l'homme, et l'établissement d'une feuille de route pour l'achèvement de la mission.

60. Signe que nous sommes au diapason d'un monde sujet à de rapides changements, nous avons, au cours de la période considérée, réussi à exploiter de façon radicalement nouvelle notre expérience des missions d'appui et d'aide humanitaire afin d'aider les États Membres à résoudre des problèmes mondiaux inattendus. Les Présidents de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone ayant demandé à l'ONU de diriger la coordination de la réaction internationale à l'épidémie sans précédent d'Ebola, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola a été conçue, autorisée et déployée en l'espace de 10 jours – temps record pour l'Organisation – afin de mobiliser les moyens matériels et intellectuels de toutes les entités compétentes des Nations Unies et de les faire converger vers un centre d'opérations unique chargé de la gestion de la crise; il s'agissait là de renforcer l'unité de but, l'efficacité de l'encadrement des interventions sur le terrain et la direction opérationnelle pour rendre la réaction à la crise aussi rapide, efficace, efficiente et cohérente que possible. Cette mission sanitaire d'urgence des Nations Unies a suivi un mode opératoire à la fois souple et rigoureusement orienté, formule adoptée également dans le partenariat avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a abouti au démantèlement et la destruction de 98,8 % des stocks d'armes chimiques officiellement déclarés de la République arabe syrienne.

61. Tout au long de la période considérée, nous avons continué d'accorder la plus haute priorité à la rapidité, l'efficacité, l'efficience, la crédibilité, ainsi qu'au respect du principe de responsabilité et des règles de conduite et discipline, dans toutes nos opérations de paix. Certes, le coût du maintien de la paix dépasse aujourd'hui les 8,5 milliards de dollars mais, rapporté aux effectifs et corrigé de l'inflation, il est inférieur de 17 % à ce qu'il était en 2008-2009. En ce qui concerne les questions de conduite et de discipline, j'ai proposé dans mon rapport sur le sujet (A/69/779) un

programme renforcé de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles, pour examen par l'Assemblée générale. Ces derniers mois, il a été allégué que des violences sexuelles et autres actes criminels graves avaient été commis par des membres de contingents internationaux non onusiens déployés en République centrafricaine conformément à une décision du Conseil de sécurité. D'autres allégations ont par la suite fait état d'autres incidents dans lesquels auraient été impliqués des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. La Mission, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme collaborent étroitement aux suites données à toutes ces allégations, faisant jouer les procédures internes dans le cas des manquements aux normes de conduite reprochés à des Casques bleus; et faisant également des démarches auprès des États Membres concernés et de l'Union africaine. J'ai en outre constitué un groupe d'examen externe indépendant que j'ai chargé d'examiner le traitement que l'ONU a réservé à ce type d'allégations, de déterminer si les procédures en vigueur sont suffisantes et de faire des recommandations sur la manière dont l'Organisation devrait à l'avenir réagir à des allégations similaires.

4. Consolidation de la paix

62. La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix célèbrent en 2015 leur dixième anniversaire. Comme prévu, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont conjointement demandé qu'il soit procédé à un examen de leur rôle et de leur place, ainsi que de ceux des entités opérationnelles du système des Nations Unies, dans le dispositif de consolidation de la paix. Le Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix que le Conseil et l'Assemblée m'avaient demandé de créer a remis son rapport (A/69/968-S/2015/490) le 29 juin. Il renferme une série de recommandations interdépendantes sur les moyens d'améliorer les résultats en matière de « durabilité de la paix » et de prévention des conflits nouveaux ou résurgents. J'attends avec intérêt les résultats de la deuxième phase de cet examen, prévue au niveau intergouvernemental. Dans mon récent rapport sur la consolidation de la paix après un conflit (A/69/399-S/2014/694), j'ai recensé un certain nombre d'enseignements qui sont éminemment pertinents pour cet examen. Pendant la période considérée, la Commission de consolidation de la paix a aussi consacré à la question des débats utiles, portant par exemple sur la manière dont les pays touchés par un conflit peuvent mobiliser des ressources internes et lutter contre les courants financiers illicites. Je relève avec satisfaction que la Commission s'oriente vers l'emploi de moyens plus pratiques que la collecte de fonds classique pour mobiliser des ressources, aspect essentiel de son rôle, et aborde l'élaboration de politiques d'application mondiale. Pour sa part, le Fonds pour la consolidation de la paix a atteint son objectif, allouant 99,3 millions de dollars à 16 pays sortant d'un conflit ou d'une crise politique, ce qui confirme la tendance à l'augmentation des décaissements constatée ces dernières années. Ces fonds sont allés à raison de 9,3 % au financement de projets portant essentiellement sur l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes, ce qui est mieux que les 7,4 % enregistrés en 2013, mais loin encore de mon objectif de 15 %, résultat particulièrement décevant à l'approche de l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du bilan de sa mise en œuvre. Nous devons redoubler d'efforts sur ce point et sur d'autres pour que la consolidation de la paix

intègre véritablement la promotion de l'égalité des sexes. Au total, le Fonds mène des activités dans un peu plus de 20 pays. Au cours de la période considérée, le Fonds a reçu de 21 États Membres des contributions totalisant 78,2 millions de dollars. Deux nouveaux pays, le Mali et Madagascar, ont été admis au bénéfice d'un financement par le Fonds. Ayant un objectif de programmation de 100 millions de dollars et prévoyant de recevoir en 2015 environ 60 millions de dollars de contributions, le Fonds compte sur le généreux soutien des États Membres pour obtenir de quoi combler son déficit et maintenir ses activités, soit au moins 40 millions de dollars.

C. Développement de l'Afrique

63. Le développement de l'Afrique a continué de progresser pendant la période considérée, le taux moyen de croissance économique du continent devant, selon les prévisions, passer de 3,5 % en 2014 à 4,6 % en 2015. Avec le concours de l'ONU, des progrès ont été faits dans des domaines prioritaires relevant du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont les travaux d'infrastructure, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la science et la technologie, les transports, l'égalité des sexes et la gouvernance. Dans le cadre de son mécanisme de suivi des engagements pris en faveur de l'Afrique, l'Organisation s'est employée à renforcer le soutien international au développement du continent en faisant un bilan de la concrétisation de ces engagements. C'est ainsi qu'a été soumis à l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, le premier rapport biennal de ce mécanisme. Par ailleurs, s'appuyant sur son dispositif de coordination pour l'Afrique et les travaux de son équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, l'Organisation a cherché à renforcer la cohérence et la coordination de l'appui fourni au continent par l'ensemble des organismes des Nations Unies.

64. L'année écoulée a été remarquable à plusieurs égards, notamment parce qu'elle annonçait l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement et la fin du Programme décennal des Nations Unies pour le renforcement des capacités de l'Union africaine. L'ONU a donc voulu avant tout veiller à ce que les priorités du continent exposées dans la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans l'Agenda 2063, qui énonce la vision stratégique à long terme du développement du continent, soient prises en compte dans les accords qui porteront sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. L'Organisation a également apporté un appui technique aux pays d'Afrique pour faciliter leur participation à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et au prochain sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

65. Malgré la persistance des dangers d'insécurité et l'impact des changements climatiques sur certaines régions d'Afrique, des progrès ont été faits avec la réponse apportée aux menaces pesant sur certains processus électoraux et avec le renforcement de la synergie entre paix, sécurité et développement. Sachant combien il importe pour la paix, la sécurité et le développement de favoriser l'autonomisation des femmes et des filles et de miser sur leurs initiatives, l'ONU s'est attachée à faire mieux connaître les idées de l'Union africaine sur la question et à leur donner une plus grande visibilité dans le monde, notamment par la

diffusion éventuelle d'un tableau des résultats concernant les femmes, la paix et la sécurité en Afrique, tandis que l'Union africaine proclamait 2015 « Année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063 ».

D. Promotion et protection des droits de l'homme

66. Les violations des droits de l'homme étant souvent la cause – en même temps qu'un effet majeur – des conflits, des troubles, des déplacements de population et des crises humanitaires, on ne s'étonnera pas de trouver ici l'écho des constats affligeants présentés ailleurs dans le présent rapport. La période considérée a été marquée par un mépris brutal des droits de l'homme, des paroxysmes de violence, la persistance de l'impunité et les pires déplacements de population que le monde ait vus depuis la Deuxième Guerre mondiale, qui ont exposé des millions d'innocents à de longues tribulations. Il est difficile de ne pas penser sans consternation à toutes les occasions manquées d'empêcher un tel déferlement de misère humaine.

67. Accorder une priorité plus élevée à la prévention efficace est l'un des objectifs visés par l'initiative « Les droits de l'homme avant tout ». Cette initiative a joué un grand rôle dans l'action menée par l'ONU tout au long de l'année pour prévenir de graves violations des droits de l'homme ou réagir quand elles avaient lieu, et elle a permis d'intégrer de façon nettement plus cohérente la dimension des droits humains dans l'action entreprise par l'Organisation, au niveau tant du Siège que des pays, dans les domaines de la paix et de la sécurité, le domaine humanitaire et d'autres domaines. Elle a contribué à ce que les risques de violations graves des droits de l'homme – y compris les droits économiques, sociaux et culturels – soient détectés rapidement et considérés par l'ensemble des organismes des Nations Unies comme une menace potentielle pour le développement ou la paix et la sécurité et comme relevant d'une responsabilité commune.

68. De nombreux pays et sous-régions ont connu au cours de l'année des conflits armés auxquels ont participé diverses catégories d'acteurs non étatiques qui ont semé la terreur à travers les frontières, sont souvent impliqués dans la criminalité organisée et ont commis des violations graves des droits des enfants et des femmes. Le fait que ces actes soient impardonnables ne doit pas empêcher de s'interroger sur les causes profondes de l'extrémisme violent. Un sentiment d'aliénation peut en effet se nourrir d'années de corruption, de répression, de discrimination, de privations et de mépris des droits de l'homme les plus élémentaires. Il importe de consacrer une attention plus soutenue au long effort que requièrent la mise en place d'institutions garantissant l'état de droit, l'instauration d'une gouvernance et d'un système éducatif inclusifs, et la consolidation de la confiance. L'ONU a insisté tout au long de la période considérée sur la nécessité d'avoir une approche globale de ces questions, notamment en luttant contre les appels à la haine, en favorisant le dialogue, en protégeant les droits de l'homme et en renforçant la cohésion sociale, une telle approche constituant le moyen le plus efficace de freiner la propagation de l'extrémisme. J'ai trouvé des raisons d'espérer dans le fait que les États Membres ont réaffirmé des engagements et des principes importants concernant la responsabilité collective qui est la leur de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Ces engagements sont certes bienvenus, mais il s'en faut encore de beaucoup qu'ils soient pleinement tenus dans la pratique.

69. Ouverture et égalité ont été deux puissants mots d'ordre dans tous les domaines d'activité de l'ONU au cours de l'année. La promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination ont été au premier rang de la réponse apportée aux défis à l'échelle mondiale que sont, sur le plan de la défense des droits fondamentaux, les migrations, le handicap, les droits des femmes et des enfants, l'orientation sexuelle et les droits des minorités. L'augmentation du nombre des ratifications de la Convention relative aux droits des personnes handicapées constatée l'année dernière témoigne d'une attention grandissante des États à la question du handicap. Des progrès ont également été faits dans la garantie des droits des femmes et des enfants, mais ils ont été lents et inégaux. Il n'en est pas allé de même s'agissant des droits des migrants. L'ampleur actuelle des migrations internationales est sans précédent dans l'histoire, et nombre de migrants sont exposés aux pires violations des droits de l'homme tout au long de leur odyssee : dans leur pays d'origine, dans les pays de transit et dans leur pays de destination. Aussi l'ONU a-t-elle lancé un appel à protéger les droits de tous les migrants et exhorté les États à voir dans les migrations une composante essentielle d'un développement social et économique sans exclusive et durable. Nous avons également publié des Principes et directives sur les droits de l'homme aux frontières internationales.

70. L'aggravation des menaces qui pèsent sur les libertés civiles, particulièrement dans les situations de conflit, en période électorale, dans les pays en transition politique et dans le contexte des politiques antiterroristes, est extrêmement préoccupante. L'ONU continue d'aider les États à garantir que la société civile puisse fonctionner en toute liberté et sans crainte de persécutions. Les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme se sont poursuivies, de même que les campagnes d'intimidation et de représailles contre ceux qui coopèrent avec les Nations Unies, cela malgré les condamnations répétées qu'elles suscitent à tous les niveaux. Je soutiens ardemment les débats que le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité consacrent à la question de la protection des journalistes, et me félicite de la récente adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2222 (2015).

71. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est exprimé devant le Conseil de sécurité sur de nombreuses situations critiques – en Iraq, au Myanmar, en République populaire démocratique de Corée, au Soudan du Sud et en Ukraine –, en plus de lui faire des exposés réguliers sur la protection des civils et d'autres sujets, comme par exemple les armes légères. De son côté, le Conseil des droits de l'homme a examiné les situations au Burundi, en Iraq, en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République populaire démocratique de Corée, au Soudan du Sud et en Ukraine.

72. La programmation des activités de l'ONU a continué de suivre un modèle privilégiant les droits de l'homme, avec l'affectation de conseillers des droits de l'homme à 11 équipes de pays, celles du Bangladesh, de la Jamaïque, du Malawi, des Maldives, du Nigéria, des Philippines, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone, du Timor-Leste et de la Zambie, ainsi qu'aux équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement à Bangkok et Panama. Les normes et principes régissant les droits de l'homme ont été dûment pris en compte dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

73. Les mécanismes des Nations Unies défendant les droits de l'homme ont continué d'attirer l'attention sur une large gamme de questions thématiques ainsi que sur la situation des droits de l'homme dans certains pays; ils ont également soulevé des questions nouvelles et rempli des fonctions d'alerte précoce. Les mandats au titre des procédures spéciales se sont multipliés, et un nombre sans précédent de commissions d'enquête et de missions d'établissement des faits et d'investigation ont été déployées, leurs travaux concernant l'Érythrée, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la République populaire démocratique de Corée, le Sri Lanka et le Territoire palestinien occupé. Une action vigoureuse a été menée pour obtenir l'application des recommandations formulées dans son rapport par la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, y compris celle qui prévoit la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le terrain. Enfin, le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de tous les organes conventionnels des droits de l'homme prévus par la résolution 68/268 de l'Assemblée générale ont été menés à bonne fin.

74. Devant la multiplication des obstacles entravant la protection des droits de l'homme, une situation financière de plus en plus difficile et l'augmentation de la charge de travail résultant en particulier de l'adoption de nouveaux mandats dont le Conseil des droits de l'homme ne prévoit pas toujours le financement, le nouveau Haut-Commissaire a engagé un processus de hiérarchisation des priorités et de réorganisation du Haut-Commissariat qui vise à garantir que ses ressources iront d'abord aux actions ayant l'impact le plus important sur la vie des gens. Tout en appuyant sans réserve les efforts du Haut-Commissaire, je tiens à rappeler aux États Membres que c'est à eux qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger et promouvoir les droits de l'homme, et que l'ONU ne peut que les aider à le faire et ne saurait se substituer à eux.

E. Efficacité de la coordination de l'aide humanitaire

75. La période considérée a enregistré quelques records déplorables sur le plan humanitaire. Plus de 76 millions de personnes originaires de 31 pays ont eu besoin d'une aide. Le nombre des personnes déplacées par un conflit, dépassant 51 millions, n'a jamais été aussi élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale. On a compté en 2014 plus de 400 catastrophes naturelles qui ont fait plus de 17 000 morts et pour plus de 82 milliards de dollars de dommages. L'année a connu six « urgences de niveau 3 » (Iraq, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, Soudan du Sud et Yémen) et la crise de l'Ebola, qui se sont déroulées en parallèle avec de nombreuses autres crises plus anciennes et ont infligé de terribles souffrances. Bien que les fonds recueillis aient augmenté, le déficit de financement s'est creusé, passant de 37 % (3,3 milliards de dollars) en 2011 à 40 % (7,4 milliards de dollars) en 2014. Les appels interinstitutions ont permis de recueillir près de 11 milliards de dollars, le Fonds central pour les interventions d'urgence a recueilli la somme sans précédent de 479 millions, et 22 fonds de financement commun au niveau des pays ont mobilisé 600 millions. Les besoins d'aide humanitaire continuent de croître plus rapidement que les ressources nécessaires pour les satisfaire.

76. En 2014, le mépris persistant du droit international humanitaire manifesté par les parties aux conflits a été particulièrement inquiétant, tout comme le fait que les

auteurs de violations soient rarement amenés à répondre de leurs actes. Je suis extrêmement troublé par l'impact humanitaire de l'emploi d'engins explosifs dans des zones habitées, par les effets des conflits sur les civils en général, et les femmes et les filles en particulier, et par le nombre croissant des déplacés. Du fait des hostilités, de l'insécurité et des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire dressés par les parties, des millions de gens se trouvent privés de la protection et de l'aide dont ils ont besoin.

77. Malgré l'échelle considérable de ces problèmes, de nombreux États, ayant renforcé leurs moyens de gestion des crises, sollicitent moins souvent une assistance, préférant que le système humanitaire international intervienne chez eux « sur mesure » pour combler des lacunes, fournir certains services ou renforcer leurs compétences spécialisées. Les acteurs sont désormais beaucoup plus nombreux, y compris les acteurs de la société civile et les entreprises du secteur privé, tant localement qu'à l'échelon national. Cette situation peut certes poser des problèmes de cohérence, mais elle peut aussi être la source d'une plus grande efficacité si tous joignent leurs efforts pour atteindre le but commun, qui est de satisfaire les besoins des populations touchées.

78. Pour combler l'écart croissant entre les besoins et les ressources, il faut élargir le vivier de donateurs. Cela dit, accroître le volume des financements n'est pas le seul remède, et j'ai chargé un groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire de proposer les changements nécessaires. Nous devons trouver un mode de fonctionnement différent, notamment travailler à réduire les besoins humanitaires et pas seulement à les satisfaire. La durée moyenne d'un appel humanitaire est aujourd'hui de sept ans et la durée moyenne d'un déplacement de population de 17 ans. Planifier et collecter des fonds sur une base annuelle pour des crises de longue durée comme certains déplacements de population est loin d'être le moyen le plus efficace et efficient de financer notre action. Il nous faut adopter une formule à plus long terme, axée sur les résultats et conjuguant planification humanitaire et planification du développement. Cependant, en l'absence d'une volonté politique nettement plus affirmée de s'attaquer aux causes profondes des conflits, il ne sera pas possible de satisfaire des besoins qui ne cessent d'augmenter. Le programme de développement pour l'après-2015, le nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe et les débats en cours sur les changements climatiques et sur le nouveau programme pour les villes offrent des occasions uniques de s'attaquer à des problèmes d'envergure mondiale qui intéressent aussi bien le secteur humanitaire que le développement. Le Sommet humanitaire mondial qui se tiendra en mai 2016 à Istanbul (Turquie) formulera un programme d'action humanitaire ambitieux et audacieux et abordera quelques-uns de ces problèmes fondamentaux.

F. Promotion de la justice et du droit international

79. Au terme de la période considérée, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie restait saisi de trois appels et poursuivait quatre procès en première instance de responsables politiques et militaires. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda est saisi d'un dernier appel et devrait achever officiellement son mandat à la fin de 2015. Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, qui a pris la succession des tribunaux dans leurs fonctions principales et gère leurs archives, a rendu son premier arrêt en appel en décembre 2014.

80. Les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont, en août 2014, reconnu deux dirigeants khmers rouges coupables de crimes contre l'humanité, mais ceux-ci ont interjeté appel. Le cojuge d'instruction international a mis en examen trois individus. Le Tribunal spécial pour le Liban a poursuivi le procès par contumace de cinq accusés dans l'affaire de l'attentat contre Rafiq Hariri et commencé le premier de deux procès pour outrage et entrave à la justice intentés à des médias privés.

81. Pendant la période considérée, l'ONU a célébré le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord régissant ses relations avec la Cour pénale internationale. Elle a continué de promouvoir la mise en cause des auteurs de crimes graves au regard du droit international et de plaider en faveur de la ratification universelle du Statut de Rome. La Cour pénale internationale a confirmé en décembre 2014 la condamnation de Thomas Lubanga, et sa Chambre d'appel s'est prononcée sur les principes et procédures applicables aux réparations dues aux victimes de celui-ci. Le Procureur a ouvert un examen préliminaire sur la situation en Palestine et une deuxième enquête sur la situation en République centrafricaine, ce qui porte à neuf le nombre des situations soumises à la Cour.

82. Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et autres violations flagrantes des droits de l'homme sapent les fondements mêmes de l'état de droit aux niveaux international et national. Si la Cour pénale internationale a été établie pour enquêter sur ces crimes et les réprimer, c'est cependant aux États Membres qu'il incombe au premier chef de le faire. C'est pourquoi nous continuons d'accorder un rang de priorité élevé aux activités qui renforcent les moyens nationaux de lutte contre l'impunité des auteurs de ces crimes, conformément au droit international.

83. Les autorités de la République centrafricaine ont adopté une loi portant création d'une cour pénale spéciale compétente pour connaître des crimes les plus graves, notamment des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine continuera d'aider les autorités à établir cette cour et à la mettre en état de fonctionner. J'ai par ailleurs élaboré un certain nombre d'options pour que les auteurs des crimes internationaux commis au Soudan du Sud soient amenés à en répondre et pour établir une justice transitionnelle dans ce pays.

84. L'Organisation a continué d'aider ses États Membres à renforcer le régime juridique des océans encadré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses accords d'application. L'application de ces instruments favorise en effet une croissance économique soutenue et inclusive, le développement social et la protection de l'environnement. Les océans ont figuré en bonne place dans les travaux du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. L'Organisation a continué de renforcer et promouvoir la coordination et la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies se rapportant aux zones marines et côtières, en particulier par le truchement d'ONU-Océans.

G. Désarmement

85. Il y a eu certes quelques percées et lueurs d'espoir, mais les instances multilatérales de désarmement n'en ont pas moins rencontré à nouveau de grandes difficultés au cours de la période considérée.

86. La communauté internationale a agi de concert pour assurer la destruction rapide des armes chimiques de la République arabe syrienne. La mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, ayant mené sa tâche à bien, a pris fin le 30 septembre 2014. Ses travaux ont été, à maints égards, un motif de satisfaction dans une situation par ailleurs fort sombre, même s'il subsiste des problèmes qui doivent être réglés par les autorités syriennes en coopération avec l'OIAC. Le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU est en contact avec l'OIAC et les autorités syriennes à ce sujet et tient le Conseil de sécurité informé de la situation concernant l'application de la résolution 2118 (2013). La mission de l'OIAC chargée de vérifier la véracité des allégations d'emploi de substances chimiques toxiques comme armes en République arabe syrienne a poursuivi ses travaux. Les préoccupations suscitées par le nombre croissant de ces allégations ont donné lieu à l'adoption de la résolution 2209 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a exprimé son soutien à la mission de l'OIAC et souligné que les responsables de l'emploi comme armes de substances chimiques doivent être amenés à répondre de leurs actes.

87. Au cours de la période considérée, les aspects humanitaires des questions de désarmement ont reçu une attention accrue. L'intérêt de plus en plus grand pour les aspects humanitaires, juridiques, militaires et éthiques des systèmes d'armes autonomes et d'autres nouvelles technologies manifesté à propos de l'application de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques est particulièrement encourageant. L'étude que j'ai demandée sur les drones armés doit notamment porter sur les conséquences de leur utilisation du point de vue humanitaire et au regard des droits de l'homme. La Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue en décembre 2014, a contribué à renforcer la prise de conscience des risques inhérents aux armes nucléaires. Ce genre de conférences fait mieux comprendre les risques liés à l'emploi de ces armes et mesurer la cruelle insuffisance de nos moyens de réaction d'urgence. Mieux comprendre les conséquences humanitaires de l'emploi des armes ne peut que nous convaincre davantage encore de l'urgence qu'il y a à désarmer. L'ONU a également continué d'aider à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

88. Je regrette vivement que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'ait pu parvenir à un consensus sur le fond. Bien que l'intensification des tensions internationales montre combien sont nécessaires des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire, des divergences profondes subsistent sur ce qu'il y a lieu de faire pour aller de l'avant. Les États ne doivent pas laisser ce revers briser le mouvement qui s'est manifesté ces dernières années dans le sens de nouvelles initiatives de désarmement nucléaire, ni compromettre le travail en cours pour renforcer le régime de non-prolifération.

89. S'agissant de la réglementation des armes classiques, l'entrée en vigueur rapide, dès le 24 décembre 2014, du traité historique sur le commerce des armes témoigne de la volonté de la communauté internationale de mettre fin au transfert irresponsable et au détournement d'armements classiques. Il faut que les transferts d'armes incontrôlés vers des zones de conflit ou au profit de groupes terroristes et de groupes criminels organisés deviennent une pratique du passé. Toutefois, le Traité n'atteindra véritablement son but que s'il emporte une adhésion universelle et est strictement appliqué par tous.

90. La paralysie de la Conférence du désarmement qui, après 19 ans, reste incapable de surmonter ses divergences et de convenir d'un programme de travail permettant la reprise de négociations de fond, nous ramène à la dure réalité. Une fois encore, j'engage instamment la Conférence à se montrer à la hauteur de la mission qui est la sienne en tant que seule instance mondiale de négociation sur le désarmement multilatéral.

91. Pour échapper à l'obsolescence, la Conférence doit commencer par entreprendre des négociations de fond sur la base d'un programme de travail convenu, notamment donner suite aux recommandations du groupe d'experts gouvernementaux concernant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres engins explosifs nucléaires. J'espère que les négociations en vue de cette interdiction commenceront rapidement, ce qui serait un pas important vers un monde exempt d'armes nucléaires.

92. Je regrette qu'en dépit des efforts inlassables du facilitateur, les tentatives faites pour amener les États du Moyen-Orient à s'entendre sur les moyens d'éliminer de la région les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive n'aient guère eu de succès. Je reste prêt à soutenir les efforts faits pour que s'engage sérieusement la concertation régionale ouverte à tous qui est indispensable pour atteindre cet objectif.

93. Enfin, l'ONU a répondu aux demandes de plus en plus nombreuses d'États Membres désireux de renforcer les moyens dont ils disposent pour s'acquitter des obligations que leur imposent les traités multilatéraux et les autres instruments relatifs au désarmement.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

94. Le terrorisme international est passé au premier rang des préoccupations de la communauté internationale au cours de l'année écoulée. Il a occupé une place plus grande dans les travaux du Conseil de sécurité, fait les gros titres de la presse et, tragiquement, fait plus de victimes encore que précédemment. J'ai, à maintes reprises, condamné les brutalités perpétrées contre des civils innocents par une nouvelle génération de groupes terroristes transnationaux. Trop souvent, malheureusement, je me suis aussi trouvé dans l'obligation de rappeler que l'attrait exercé par les groupes extrémistes perdurera tant que l'on ne se sera pas attaqué aux facteurs qui sont à l'origine du terrorisme, et que combattre celui-ci au mépris des droits de l'homme ne peut que compromettre les valeurs qui nous sont les plus chères et risque d'avoir l'effet pervers d'attiser le radicalisme. Je réitère ma ferme

conviction que la lutte antiterroriste doit respecter toutes les obligations imposées par le droit international.

95. L'incapacité de régler le conflit qui déchire la République arabe syrienne a créé un environnement favorable aux agissements de l'EIIL et des groupes affiliés à Al-Qaïda. L'EIIL a étendu son champ d'action au-delà de l'Iraq et de la République arabe syrienne et menace désormais la paix et la sécurité régionales et internationales. En Libye, le chaos et le conflit qui s'éternisent offrent aux groupes extrémistes violents un terrain propice à des attentats, et les groupes radicaux locaux sont de plus en plus nombreux à faire allégeance à des réseaux terroristes internationaux. En Somalie, en dépit des progrès qui continuent d'être faits grâce aux opérations militaires menées conjointement par les forces somaliennes et les forces de l'Union africaine avec le soutien de l'ONU, les Chabab font peser une menace de plus en plus grande qui s'étend à l'ensemble de la région, comme en témoigne le meurtre odieux de 147 étudiants de l'université de Garissa commis au Kenya le 2 avril.

96. Ces événements révèlent les limites des méthodes antiterroristes classiques, qui consistent à réagir après les faits, principalement par des opérations des forces de sécurité et des opérations militaires, et nous rappellent combien il importe de mettre l'accent sur le pilier I de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288 de l'Assemblée générale), c'est-à-dire de s'attaquer aux conditions qui favorisent le terrorisme et, plus généralement, l'extrémisme violent aux niveaux local, national, régional et mondial. Pour s'attaquer à ces problèmes, les Nations Unies ont adopté au cours de la période considérée plusieurs résolutions importantes, dont la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers et la lutte contre l'extrémisme violent; revitalisé les groupes de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme; et accru les ressources du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui a intensifié son soutien au renforcement des capacités. Je présenterai à l'Assemblée générale, dans le courant de sa soixante-dixième session, le plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent que je prépare actuellement.

97. Les entités des Nations Unies présentes sur le terrain ont également joué un rôle dans la lutte contre les manifestations transnationales du terrorisme, de la criminalité organisée et de la corruption. Les bureaux régionaux de l'ONU en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ont fourni un appui aux gouvernements et aux organisations sous-régionales concernés par les agissements des insurgés de Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad. En Afrique centrale, nous avons aidé à l'élaboration de stratégies antiterroristes et de contrôle des armes légères; vu le rôle du braconnage et du trafic issu de l'exploitation illicite de la faune sauvage dans le financement des activités de groupes armés comme l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les ex-Séléka en République centrafricaine et les Janjaouid au Soudan, nous avons également facilité l'élaboration par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale d'un plan d'urgence de lutte contre le braconnage. L'ONU a de plus participé à l'élaboration d'un plan régional global de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, qui est maintenant la région d'Afrique la plus touchée par la piraterie et les vols de cargaison commis en mer par des bandits armés. Elle a en outre continué de lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes pour atteindre l'objectif de « zéro navire, zéro marin » aux mains de pirates somaliens. En Tunisie, nous avons soutenu les réformes visant à renforcer la sécurité aux frontières pour rendre plus efficace la lutte contre la criminalité

transnationale le long de frontières poreuses. Dans la région Asie-Pacifique, l'ONU a aidé l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à traiter de questions telles que la sécurité maritime, la lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité transnationale. Par ailleurs, deux dialogues politiques de haut niveau consacrés à la lutte contre le terrorisme ont eu lieu avec l'Union européenne.

98. L'ONU a continué d'aider ses États Membres à renforcer leurs moyens d'action en ratifiant et appliquant les instruments pertinents, dont les 19 instruments juridiques internationaux concernant le terrorisme et la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui compte maintenant 175 États parties. Au cours de l'année écoulée, 10 pays de plus sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'Organisation a offert aux responsables de la justice pénale et autres institutions répressives une assistance technique spécialisée portant sur des questions liées à la réforme de la justice pénale en général et certains sujets se rapportant à la lutte contre le terrorisme en particulier, dont les flux financiers illicites, le financement du terrorisme et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, les combattants terroristes étrangers, les enlèvements contre rançon, la saisie des biens volés et le respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

99. Les liens entre le trafic de drogues, la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme sont de plus en plus divers et sophistiqués et alimentent l'insécurité et l'instabilité politique partout dans le monde. De l'Afghanistan à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale et, plus récemment, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, ces liens sont devenus de plus en plus apparents. Les événements tragiques liés au trafic de migrants qui ont eu lieu récemment en Méditerranée et en mer d'Andaman ont fait ressortir encore plus clairement qu'il y a là des questions relevant de la responsabilité partagée des États. L'ONU fournit des informations de première main au sujet de l'évolution des marchés de la drogue, de la dynamique de la criminalité organisée, ainsi que de la nature et de l'ampleur des pratiques violentes, permettant ainsi aux gouvernements de disposer d'éléments factuels sur lesquels fonder des mesures adaptées et efficaces.

100. Au niveau mondial, des rapports phares sur le problème de la drogue, la traite des êtres humains, les meurtres et les drogues de synthèse ont contribué à orienter le débat. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la consommation de drogue tue environ 200 000 personnes chaque année et provoque des troubles chez environ 27 millions d'autres. D'après les estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'OMS, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de la Banque mondiale, 1,7 million de personnes sont contaminées chaque année par le virus du sida et 6,6 millions par le virus de l'hépatite C du fait de la consommation de drogues injectables. La violence qui accompagne le trafic de drogues fait en outre de nombreuses autres victimes. En prévision de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2016 au problème de la drogue dans le monde, l'ONU a continué, en particulier par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, à aider ses États Membres à préparer cette rencontre, notamment à faire en sorte que le problème y soit abordé sous l'angle de ses conséquences sur la santé et le bien-être de leur population, sans perdre de vue le rôle de l'Assemblée en tant qu'instance multilatérale capable de s'attaquer aux causes profondes de la production et du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée qui y est associée. La session extraordinaire de

2016 sera l'occasion de procéder à un large échange de vues sur tous les aspects de la question et de tirer les enseignements des mesures qui ont produit des résultats et de celles qui ont échoué. L'ONU est favorable à une réorientation de l'action internationale mettant davantage l'accent sur la santé publique, les droits de l'homme, la prévention, les traitements et la prise en charge et faisant plus large place aux mesures d'ordre économique, social et culturel.

101. L'Organisation a poursuivi ses efforts en faveur de la prise en compte systématique des questions touchant la prévention de l'abus des drogues, le traitement de la toxicomanie, la prévention de l'infection par le VIH et le traitement et la prise en charge des toxicomanes; elle a entrepris, en étroite collaboration avec l'OMS, des projets pilotes visant à assurer l'accès aux analgésiques dans les pays où il reste limité.

Chapitre III

Renforcement de l'Organisation

102. L'Assemblée générale a adopté durant la période considérée d'importantes mesures ayant pour but de renforcer les mécanismes de prise de décisions de l'Organisation et mettre celle-ci davantage en phase avec les réalités du XXI^e siècle. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité se sont poursuivies et l'Assemblée a insisté sur l'importance de la coordination des travaux thématiques des organes principaux de l'ONU. Elle s'est également attachée à développer ses échanges avec la société civile. En raison de l'augmentation de 21 % du nombre des séances du Conseil de sécurité et de 36 % du nombre de celles de l'Assemblée, le Secrétariat a dû fournir un appui plus important pour les réunions, mais a su maintenir la qualité de ses prestations. Les services de conférence ont été modernisés, notamment avec l'adoption, à l'échelle de l'Organisation, d'un système de traduction assistée par ordinateur et de traduction automatique.

103. Le Secrétariat a réalisé tout au long de l'année écoulée des progrès notables dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives essentielles conçues pour rendre l'Organisation véritablement mondiale et lui permettre d'accomplir sa mission avec le maximum d'efficacité et d'efficience. Par exemple, le déploiement du progiciel de gestion intégré Umoja a franchi une nouvelle étape clef en juin avec sa mise en service dans les entités basées à Nairobi (Office des Nations Unies à Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains) ainsi qu'au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Umoja sera en service dans tous les autres lieux d'affectation en novembre, ce qui permettra d'assurer la gestion intégrée et simplifiée des ressources financières, humaines et matérielles de tout le Secrétariat. Le progiciel permettra en outre la mise en place d'un dispositif de prestation de services centralisé fournissant rapidement des services administratifs standardisés et de haute qualité à l'échelle du Secrétariat, missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales comprises. Je présenterai à l'Assemblée générale, dans le courant de sa soixante-dixième session, une proposition cadre concernant ce dispositif.

104. Par ailleurs, le dispositif de mobilité et d'organisation des carrières commencera bientôt de fonctionner avec le lancement, le 1^{er} janvier 2016, du réseau d'emplois POLNET pour les départements et bureaux du Secrétariat s'occupant des affaires politiques, du maintien de la paix et des affaires humanitaires. Cette nouvelle formule de gestion des effectifs permettra des mouvements de personnel répondant aux impératifs stratégiques de l'exécution des mandats assignés à l'Organisation et aux priorités de celle-ci.

105. L'adoption en 2014 des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) permet de disposer d'informations beaucoup plus détaillées sur la situation financière de l'Organisation et l'utilisation de ses ressources. Grâce à transparence accrue qui en résulte, il est maintenant possible de déterminer plus précisément les étapes de la prise de décisions, et donc de mieux veiller au respect du principe de responsabilité.

106. L'Assemblée générale ayant approuvé la mise en œuvre d'une stratégie dans le domaine des technologies de l'information et des communications, je poursuivrai

l'action entreprise en vue de remédier à la fragmentation excessive des moyens technologiques existants, notamment en adoptant, pour les services et les programmes, une formule qui associera une structure à l'échelle du Secrétariat à des modules régionaux et satisfera aux normes, meilleures pratiques et principes de gouvernance en vigueur dans le secteur. Je continue d'accorder la plus haute priorité à la sécurité informatique et à la résilience opérationnelle.

107. Afin de limiter les risques inhérents aux activités de l'Organisation et les risques supplémentaires que comportent les ambitieuses réformes en cours, le Secrétariat a entrepris de se doter d'un système intégré et cohérent de gestion du risque.

108. Les travaux de rénovation et remise en état du complexe du Siège ayant été menés à bonne fin, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a pu être supprimé en juillet; le Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion a pris sa relève.

109. Cette année, les hauts responsables du Secrétariat ont accordé une attention considérable à la question cruciale de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies partout dans le monde. L'Organisation s'est employée à mieux remplir son devoir de prendre soin de son personnel dans les environnements à haut risque, à mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes et violences graves dont il est victime et à appliquer systématiquement des procédures d'évaluation de l'importance relative des programmes de façon à réaliser un juste équilibre entre risques pour la sécurité et impératifs opérationnels. Elle reste par ailleurs déterminée à renforcer les mécanismes de gestion de la sécurité.

Partenariats

110. Les initiatives multipartites, comme « Énergie durable pour tous », « Toutes les femmes, tous les enfants », l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, le « Défi faim zéro » et l'initiative « Global Pulse » montrent combien les partenariats sont un puissant moyen de mobiliser les énergies de divers acteurs les objectifs des Nations Unies. Le Sommet sur le climat de septembre 2014 a rassemblé des dirigeants du secteur privé, du monde de la finance et de la société civile qui se sont engagés à prendre des mesures ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience. L'Organisation devrait continuer de tirer parti du potentiel considérable des partenariats, tout en exerçant le contrôle nécessaire et veillant au respect du principe de responsabilité.

111. Ayant pris acte de la position des États Membres, j'ai informé l'Assemblée générale que je ne souhaitais plus qu'ils examinent la proposition de création d'un mécanisme pour la promotion de partenariats figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Il sera ainsi possible de continuer à étudier la meilleure façon d'atteindre les objectifs pour lesquels la création de ce mécanisme avait été envisagée. Cela permettra également de fonder toute future proposition à ce sujet à la fois sur les débats qui ont été consacrés au mécanisme proposé, sur les décisions des États Membres concernant le financement du développement et sur le cadre de développement pour l'après-2015.

112. En ce qui concerne les partenariats existants, nous continuons de chercher à rendre plus efficace l'action que nous menons avec une grande diversité de partenaires : gouvernements, organisations de la société civile, secteur privé,

organisations philanthropiques, universités et organisations multilatérales. Grâce au Pacte mondial, 8 000 entreprises de plus de 150 pays ont déjà entrepris d'adopter des pratiques commerciales responsables. De plus, des consultations ont été organisées à l'échelle du système des Nations Unies en vue de réviser les directives pour la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé. Grâce à son action et aux partenariats qu'il a noués avec des médias, traditionnels et nouveaux s'exprimant dans de nombreuses langues, les milieux créatifs et plus de 1 000 universités qui se sont associées à l'initiative « Impact universitaire », le Département de l'information a fait plus largement connaître dans le monde entier les activités et les buts de l'Organisation. Les programmes d'information demandée par l'Assemblée générale, y compris ceux concernant la Shoah, le génocide rwandais et la traite transatlantique d'esclaves, ont été encore renforcés par l'association avec de nouveaux partenaires et touchent désormais des publics plus larges. L'ONU a par ailleurs signé un nouvel accord régissant ses relations avec la Fondation pour les Nations Unies, qui reflète l'évolution de la nature des activités de la Fondation, dont le rôle était principalement, au départ, d'accorder des subventions, mais s'est maintenant étendu à des activités d'information, de mobilisation de ressources et de création de partenariats intersectoriels.

Chapitre IV

Conclusion

113. En cette année du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, je suis convaincu que le monde a plus que jamais besoin de l'ONU. La poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés voici quinze ans, a contribué à arracher plus d'un milliard d'êtres humains à la misère, sauvé des millions de vies et amélioré les conditions d'existence de millions de personnes de par le monde. L'occasion s'offre maintenant aux États de tracer pour l'avenir la voie d'un progrès durable. Ils s'apprêtent à adopter en septembre un nouveau programme universel de développement pour les quinze prochaines années et à conclure en décembre un accord ambitieux sur les changements climatiques. Vu les menaces de plus en plus complexes et imbriquées qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, nous nous devons de revoir et adapter nos méthodes de prévention des conflits et nos moyens de maintien et consolidation de la paix. Bien d'autres défis nous attendent, qui appellent de la part des États Membres une volonté plus ferme que jamais de coopérer. Je garde l'intime conviction qu'unissant nos forces, nous saurons, tous ensemble parvenir à nos buts communs.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2015) : tableaux statistiques

Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

Indicateur 1.1

**Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar
par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)^{a, b}**

(En pourcentage)

	1990	1999	2005	2011
Régions en développement	47,7	36,5	26,5	18,1
Afrique du Nord	5,0	4,5	2,7	1,5
Afrique subsaharienne	56,7	59,4	52,8	46,8
Amérique latine et Caraïbes	12,6	11,0	7,4	4,6
Caraïbes	32,5	27,7	26,8	22,4
Amérique latine	11,7	10,2	6,5	3,9
Asie de l'Est	60,7	36,0	15,8	6,3
Asie du Sud	51,7	43,0	37,6	23,4
Asie du Sud (hors Inde)	52,6	36,4	29,5	20,1
Asie du Sud-Est	46,4	35,7	18,6	12,1
Asie occidentale	5,3	4,9	3,2	1,5
Océanie	55,1	32,4	19,9	6,9
Caucase et Asie centrale	7,9	19,2	7,5	3,6
Pays les moins avancés	65,7	62,0	53,5	44,8
Pays en développement sans littoral	52,8	51,7	41,0	35,1
Petits États insulaires en développement	35,5	28,5	25,1	19,6

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale, 4 mai 2015.

Indicateur 1.2
Indice d'écart de la pauvreté^{a, b, c}
 (En pourcentage)

	1990	1999	2005	2011
Régions en développement	16,2	11,8	8,0	5,3
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5	0,3
Afrique subsaharienne	25,5	26,6	22,4	19,2
Amérique latine et Caraïbes	5,2	4,8	3,2	2,2
Caraïbes	16,4	14,2	13,2	10,7
Amérique latine	4,6	4,4	2,7	1,8
Asie de l'Est	21,0	11,2	3,9	1,3
Asie du Sud	15,6	11,6	9,4	4,9
Asie du Sud (hors Inde)	18,1	10,6	7,5	4,4
Asie du Sud-Est	15,1	9,6	4,2	2,2
Asie occidentale	1,1	0,9	0,5	0,3
Océanie	24,2	10,9	5,5	1,1
Caucase et Asie centrale	2,2	5,3	2,0	0,9
Pays les moins avancés	27,7	26,1	21,2	17,0
Pays en développement sans littoral	23,3	20,5	15,0	12,4
Petits États insulaires en développement	16,9	12,9	10,9	8,3

^a L'indice d'écart de la pauvreté au seuil de 1,25 dollar par jour (en PPA 2005) mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^c Estimations de la Banque mondiale, 4 mai 2015.

Indicateur 1.3
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

On ne dispose pas de données mondiales ou régionales.

Cible 1.B

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée

(En pourcentage)

	2001	2014 ^a
Monde	0,8	1,8
Régions en développement	1,6	3,1
Afrique du Nord	2,8	1,2
Afrique subsaharienne	1,0	1,7
Amérique latine et Caraïbes	-1,4	-0,1
Caraïbes	3,2	1,6
Amérique latine	-1,7	-0,2
Asie de l'Est	6,3	6,4
Asie de l'Est (hors Chine)	2,5	2,9
Asie du Sud	1,2	3,3
Asie du Sud (hors Inde)	0,5	1,8
Asie du Sud-Est	1,2	2,8
Asie occidentale	-1,1	0,5
Océanie	-2,7	2,4
Caucase et Asie centrale	7,7	3,0
Régions développées	1,4	0,7
Pays les moins avancés	2,7	2,7
Pays en développement sans littoral	3,3	2,4
Petits États insulaires en développement	0,7	1,3

b) PIB par personne occupée

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1991	2000	2014 ^a
Monde	20 699	23 648	32 094
Régions en développement	9 479	12 115	21 418
Afrique du Nord	26 013	28 758	35 332
Afrique subsaharienne	6 870	6 544	9 070
Amérique latine et Caraïbes	26 127	27 394	30 836
Caraïbes	26 586	28 425	34 585
Amérique latine	26 091	27 321	30 597

	1991	2000	2014 ^a
Asie de l'Est	3 923	7 862	23 202
Asie de l'Est (hors Chine)	22 164	32 748	50 573
Asie du Sud	6 258	8 065	14 633
Asie du Sud (hors Inde)	10 293	11 112	14 478
Asie du Sud-Est	10 042	12 154	18 991
Asie occidentale	61 456	72 701	85 795
Océanie	5 869	6 071	7 130
Caucase et Asie centrale	16 625	11 472	24 937
Régions développées	57 745	66 577	78 706
Pays les moins avancés	2 985	3 235	4 887
Pays en développement sans littoral	6 796	5 391	8 863
Petits États insulaires en développement	26 984	31 795	41 203

^a Estimations.

Indicateur 1.5
Ratio emploi/population

a) Total

(En pourcentage)

	1991	2000	2014 ^a
Monde	62,2	61,1	59,7
Régions en développement	64,1	62,7	60,8
Afrique du Nord	41,5	40,2	42,6
Afrique subsaharienne	63,1	63,0	64,6
Amérique latine et Caraïbes	57,4	58,3	61,8
Asie de l'Est	74,4	73,0	67,7
Asie du Sud	58,0	56,2	53,3
Asie du Sud-Est	67,3	66,8	67,4
Asie occidentale	47,2	44,2	46,1
Océanie	67,0	67,4	67,6
Caucase et Asie centrale	57,6	56,5	60,2
Régions développées	56,6	55,8	55,5
Pays les moins avancés	70,1	68,9	69,6
Pays en développement sans littoral	67,3	67,1	69,5
Petits États insulaires en développement	55,3	55,6	58,0

b) Hommes, femmes et jeunes (2014)^a

(En pourcentage)

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Jeunes</i>
Monde	72,4	47,1	41,2
Régions en développement	74,8	46,6	41,6
Afrique du Nord	67,5	18,0	22,4
Afrique subsaharienne	71,2	58,0	47,0
Amérique latine et Caraïbes	75,1	49,3	45,3
Asie de l'Est	74,1	61,1	49,7
Asie du Sud	77,2	28,4	35,0
Asie du Sud-Est	78,7	56,5	45,2
Asie occidentale	68,9	20,3	25,8
Océanie	71,9	63,2	51,8
Caucase et Asie centrale	69,5	51,4	37,2
Régions développées	62,2	49,2	38,2
Pays les moins avancés	78,3	61,2	53,6
Pays en développement sans littoral	78,0	61,4	55,7
Petits États insulaires en développement	68,4	47,9	36,8

^a Estimations.

Indicateur 1.6

Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)**a) Nombre total de personnes occupées disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)**

(En millions)

	<i>1991</i>	<i>2000</i>	<i>2014^a</i>
Monde	899,5	708,4	319,5
Régions en développement	898,8	707,3	319,4
Afrique du Nord	1,4	0,9	0,4
Afrique subsaharienne	101,3	132,5	132,4
Amérique latine et Caraïbes	13,5	15,2	6,7
Asie de l'Est	453,8	238,1	30,2
Asie du Sud	228,7	227,7	124,3
Asie du Sud-Est	96,9	87,6	23,6
Asie occidentale	0,7	0,5	0,4
Océanie	1,1	1,2	0,9
Caucase et Asie centrale	1,4	3,6	0,5
Régions développées	0,5	1,0	0,04
Pays les moins avancés	137,6	160,5	128,7
Pays en développement sans littoral	49,5	59,3	48,4
Petits États insulaires en développement	2,9	3,3	2,8

b) Proportion de ces personnes dans la population occupée

(En pourcentage)

	1991	2000	2014 ^a
Monde	48,9	32,7	11,8
Régions en développement	52,0	34,4	12,3
Afrique du Nord	4,7	2,3	0,7
Afrique subsaharienne	56,6	57,1	37,8
Amérique latine et Caraïbes	8,1	7,3	2,4
Asie de l'Est	68,4	32,2	3,7
Asie du Sud	52,9	43,4	18,7
Asie du Sud-Est	50,1	36,6	7,6
Asie occidentale	2,0	1,1	0,6
Océanie	51,3	44,5	23,4
Caucase et Asie centrale	5,5	13,5	1,5
Régions développées	0,5	1,0	0,03
Pays les moins avancés	68,5	62,2	33,9
Pays en développement sans littoral	49,1	47,4	25,7
Petits États insulaires en développement	17,4	16,4	10,8

^a Estimations.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée**a) Personnes des deux sexes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2014 ^a
Monde	55,8	52,2	45,0
Régions en développement	69,3	63,3	53,1
Afrique du Nord	36,4	32,4	28,2
Afrique subsaharienne	81,5	80,1	76,6
Amérique latine et Caraïbes	36,6	35,6	31,0
Asie de l'Est	71,2	57,2	40,4
Asie du Sud	79,8	79,9	73,9
Asie du Sud-Est	70,1	65,9	49,2
Asie occidentale	42,5	32,9	20,5
Océanie	77,2	71,5	71,9
Caucase et Asie centrale	37,6	47,9	37,3
Régions développées	11,7	11,1	9,8
Pays les moins avancés	87,3	85,7	80,5
Pays en développement sans littoral	72,5	75,8	71,7
Petits États insulaires en développement	33,8	36,0	38,5

b) Hommes

(En pourcentage)

	1991	2000	2014 ^a
Monde	53,3	50,4	44,3
Régions en développement	64,8	59,8	51,0
Afrique du Nord	32,5	29,3	24,3
Afrique subsaharienne	76,7	75,1	70,1
Amérique latine et Caraïbes	35,6	35,2	31,1
Asie de l'Est	65,5	51,7	38,3
Asie du Sud	76,3	76,7	71,7
Asie du Sud-Est	65,9	62,1	42,6
Asie occidentale	36,0	28,6	18,2
Océanie	72,9	68,3	68,2
Caucase et Asie centrale	37,3	48,0	37,4
Régions développées	12,0	11,6	10,9
Pays les moins avancés	83,2	81,2	74,5
Pays en développement sans littoral	68,9	72,4	67,4
Petits États insulaires en développement	33,0	36,2	39,3

c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2014 ^a
Monde	59,7	55,0	46,1
Régions en développement	76,5	68,9	56,6
Afrique du Nord	52,7	45,6	42,6
Afrique subsaharienne	88,0	86,4	84,5
Amérique latine et Caraïbes	38,4	36,4	30,9
Asie de l'Est	78,1	63,8	43,0
Asie du Sud	89,0	88,2	80,3
Asie du Sud-Est	75,8	71,0	58,0
Asie occidentale	65,0	49,0	29,3
Océanie	82,4	75,2	76,3
Caucase et Asie centrale	38,0	47,9	37,1
Régions développées	11,4	10,5	8,4
Pays les moins avancés	92,6	91,7	88,0
Pays en développement sans littoral	77,1	80,1	76,9
Petits États insulaires en développement	35,1	35,6	37,3

^a Estimations.

Cible 1.C
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion
de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans^{a, b}**a) Total**

(En pourcentage)

	1990	2015 ^c
Monde	25	14
Afrique du Nord	10	4
Afrique subsaharienne	29	20
Amérique latine et Caraïbes	7	2
Asie de l'Est	15	2
Asie du Sud	50	28
Asie du Sud-Est	31	16
Asie occidentale	14	4
Océanie	18	19
Caucase et Asie centrale	9	4
Régions développées	1	2

b) En fonction du sexe (2006-2010)^d

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport garçons/filles
Régions en développement ^e	28	27	1,04
Afrique du Nord	6	4	1,50
Afrique subsaharienne	23	19	1,21
Amérique latine et Caraïbes	5	4	1,25
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	41	42	0,95
Asie du Sud-Est	–	–	–
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	6	5	1,20

c) En fonction du lieu de résidence (2006-2010)^e

(En pourcentage)

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Régions en développement ^e	32	17
Afrique du Nord	6	5
Afrique subsaharienne	22	15
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	5	4
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	6	4

d) En fonction de la richesse du ménage (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement ^e	38	14
Afrique du Nord	7	4
Afrique subsaharienne	28	11
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	4

^a La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée selon les normes de croissance de l'enfant établies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'OMS ont commencé à harmoniser les données anthropométriques utilisées pour calculer et estimer les moyennes régionales et mondiales et pour analyser les tendances.

^b Étant donné que les données de base et la méthode d'estimation ont changé, les présentes estimations ne sont pas comparables avec les moyennes figurant dans les rapports précédents.

^c Projections.

^d Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^e Hors Chine.

Indicateur 1.9
Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal
 (En pourcentage)

	1990-1992	2000-2002	2010-2012	2014-2016 ^a
Monde	18,6	14,9	11,8	10,9
Régions en développement	23,3	18,2	14,1	12,9
Afrique du Nord	<5	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	33,2	30,0	24,1	23,2
Amérique latine et Caraïbes	14,7	11,4	6,4	5,5
Caraïbes	27,0	24,4	19,8	19,8
Amérique latine	13,9	10,5	5,5	<5
Asie de l'Est	23,2	16,0	11,8	9,6
Asie de l'Est (hors Chine)	9,6	14,6	15,1	14,6
Asie du Sud	23,9	18,5	16,1	15,7
Asie du Sud (hors Inde)	24,5	21,0	17,5	17,0
Asie du Sud-Est	30,6	22,3	12,1	9,6
Asie occidentale	6,4	8,6	8,8	8,4
Océanie	15,7	16,5	13,5	14,2
Caucase et Asie centrale	14,1	15,3	8,9	7,0
Régions développées	<5	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40,0	36,5	27,7	26,7
Pays en développement sans littoral	35,6	33,6	24,1	22,7
Petits États insulaires en développement	24,5	22,5	18,2	18,0

^a Projections.

Objectif 2 Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1
Taux net de scolarisation dans le primaire^a

a) Total

(En pourcentage)

	1991	2000	2005	2015 ^b
Monde	82,1	85,1	88,7	91,5
Régions en développement	79,8	83,5	87,7	91,0
Afrique du Nord	80,7	89,5	93,9	99,5
Afrique subsaharienne	53,5	60,3	69,9	79,7
Amérique latine et Caraïbes	86,0	93,8	94,4	93,6
Caraïbes	73,7	81,7	80,1	81,9
Amérique latine	87,1	94,8	95,6	94,5
Asie de l'Est	95,7	95,7	96,4	96,8
Asie de l'Est (hors Chine)	96,7	96,7	96,5	97,9
Asie du Sud	75,3	80,2	90,2	94,8
Asie du Sud (hors Inde)	66,7	68,0	79,5	85,8
Asie du Sud-Est	93,3	92,7	92,1	94,3
Asie occidentale	83,7	86,0	90,2	95,0
Océanie	68,5	–	–	95,4
Caucase et Asie centrale	–	95,0	94,5	94,6
Régions développées	96,3	97,1	96,2	95,8
Pays les moins avancés	53,0	59,6	73,0	84,2
Pays en développement sans littoral	53,8	63,7	72,1	86,3
Petits États insulaires en développement	74,2	80,4	77,6	87,4

b) Par sexe

(En pourcentage)

	1991		2000		2015 ^b	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	86,6	77,3	87,9	82,1	91,8	91,2
Régions en développement	85,1	74,3	86,7	80,1	91,4	90,6
Afrique du Nord	88,0	73,1	92,5	86,4	99,9	99,1
Afrique subsaharienne	58,5	48,4	63,9	56,5	82,0	77,4
Amérique latine et Caraïbes	–	–	94,9	92,7	93,2	94,1
Caraïbes	–	–	81,4	82,0	82,3	81,4
Amérique latine	–	–	96,0	93,6	94,0	95,1
Asie de l'Est	98,2	93,1	95,6	95,8	96,7	97,0
Asie de l'Est (hors Chine)	96,4	97,0	96,8	96,7	98,2	97,5
Asie du Sud	85,2	64,7	86,9	72,9	94,1	95,6
Asie du Sud (hors Inde)	74,4	58,5	73,6	62,0	88,1	83,3
Asie du Sud-Est	94,7	91,8	93,5	91,8	93,1	95,5
Asie occidentale	87,8	79,5	90,7	81,1	97,0	92,9
Océanie	72,9	63,8	–	–	96,2	94,6
Caucase et Asie centrale	–	–	95,3	94,7	94,9	94,2
Régions développées	96,1	96,5	97,1	97,1	95,6	96,1
Pays les moins avancés	59,0	46,9	63,5	55,6	86,4	81,9
Pays en développement sans littoral	60,7	46,9	68,2	59,1	88,5	84,0
Petits États insulaires en développement	74,8	73,4	81,4	79,4	87,8	87,1

^a Rapport entre le nombre d'élèves en âge officiel d'être scolarisés dans l'enseignement primaire inscrits dans le primaire ou le secondaire et l'effectif total de ce groupe d'âge.

^b Projections.

Indicateur 2.2

Proportion d'élèves commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire^{a, b}**a) Total**

	1991 ^b	2000 ^b	2015 ^c
Monde	70,5	75,3	75,4
Régions en développement	67,4	73,0	73,1
Afrique du Nord	73,9	90,7	96,4
Afrique subsaharienne	55,7	61,4	58,9
Amérique latine et Caraïbes	63,9	77,0	76,1
Caraïbes	42,4	53,9	–
Amérique latine	65,5	78,8	77,9
Asie de l'Est	89,1	92,6	98,3
Asie de l'Est (hors Chine)	82,1	92,7	–
Asie du Sud	56,3	62,2	63,4
Asie du Sud (hors Inde)	–	70,3	66,8
Asie du Sud-Est	69,3	79,7	89,5
Asie occidentale	77,4	81,0	79,5
Océanie	57,1	58,5	–
Caucase et Asie centrale	92,2 ^d	96,1	97,4
Régions développées	91,5	93,9	95,5
Pays les moins avancés	44,4	56,6	51,4
Pays en développement sans littoral	56,4	64,5	50,0
Petits États insulaires en développement	48,4	57,8	57,5

b) Par sexe

	1991 ^b		2000 ^b		2015 ^c	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	71,1	69,9	75,0	75,7	74,1	76,8
Régions en développement	68,3	66,4	72,8	73,3	71,8	74,5
Afrique du Nord	76,5	70,8	90,2	91,1	96,8	96,1
Afrique subsaharienne	57,0	54,3	62,4	60,2	58,2	59,7
Amérique latine et Caraïbes	61,9	66,1	74,7	79,6	74,7	77,5
Caraïbes	–	–	52,1	55,8	–	–
Amérique latine	63,5	67,7	76,4	81,4	76,6	79,3
Asie de l'Est	–	–	94,2	90,9	97,9	98,6
Asie de l'Est (hors Chine)	82,3	81,8	92,3	93,0	–	–
Asie du Sud	59,0	52,8	62,4	61,9	61,0	66,0
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	70,4	70,1	63,1	70,8
Asie du Sud-Est	67,8	70,9	78,1	81,5	86,8	92,3
Asie occidentale	78,8	75,7	81,8	80,1	80,6	78,3
Océanie	58,8	55,1	58,1	58,9	47,5	46,1
Caucase et Asie centrale	–	–	97,0	95,1	97,8	97,0
Régions développées	–	–	93,2	94,6	94,6	96,5
Pays les moins avancés	–	–	58,2	54,7	50,0	53,0
Pays en développement sans littoral	57,1	55,6	65,3	63,6	49,7	50,3
Petits États insulaires en développement	47,1	49,9	56,2	59,7	56,8	58,3

^a Puisqu'il n'existe pas de moyennes régionales pour les indicateurs officiels, le tableau présente le taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire, qui correspond au « nombre total de nouveaux élèves inscrits pour la première fois en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'entrer dans la dernière année du primaire » (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut de statistique, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, annexe B).

^b Taux pour l'année scolaire prenant fin au cours de l'année indiquée.

^c Projections.

^d Les valeurs de 1991 correspondent à 1992.

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes**a) Total**

(Pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 qui savent lire et écrire)

	1990 ^a	2000 ^a	2015 ^b
Monde	83,2	87,3	91,3
Régions en développement	80,0	85,1	90,1
Afrique du Nord	67,1	79,7	91,3
Afrique subsaharienne	65,3 ^c	68,7	74,1
Amérique latine et Caraïbes	93,1 ^c	96,3	98,3
Caraïbes	–	91,6	93,5
Amérique latine	93,3 ^c	96,7	98,7
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,7
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–
Asie du Sud	60,4	73,8	87,4
Asie du Sud (hors Inde)	56,4 ^c	67,4	80,8
Asie du Sud-Est	91,6	96,3	98,0
Asie occidentale	87,8	91,6	94,6
Océanie	73,6	74,7	77,0
Caucase et Asie centrale	99,8 ^c	99,8	99,9
Régions développées	–	–	99,7 ^c
Pays les moins avancés	56,9 ^c	65,6	71,3
Pays en développement sans littoral	63,5	69,1	76,2
Petits États insulaires en développement	...	88,3	90,4

b) Par sexe

(En pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui savent lire et écrire)

	1990 ^a		2000 ^a		2015 ^b	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,7	78,6	90,5	84,0	92,8	89,7
Régions en développement	85,4	74,5	88,9	81,2	91,8	88,3
Afrique du Nord	77,1	56,6	85,5	73,8	93,8	88,6
Afrique subsaharienne	72,8 ^c	58,1 ^c	75,8	62,2	77,9	70,3
Amérique latine et Caraïbes	92,8 ^c	93,4 ^c	96,0	96,7	98,1	98,5
Caraïbes	–	–	91,3	92,0	93,3	93,7
Amérique latine	92,9 ^c	93,7 ^c	96,3	97,0	98,5	98,9
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,8	99,7
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–	–	–	–
Asie du Sud	71,4	48,6	81,3	65,7	90,0	84,6

	1990 ^a		2000 ^a		2015 ^b	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Asie du Sud (hors Inde)	66,0 ^c	46,7 ^c	74,1	60,8	82,9	78,7
Asie du Sud-Est	93,4	89,8	96,6	96,0	97,8	98,1
Asie occidentale	93,8	81,4	95,4	87,7	96,1	92,9
Océanie	78,0	68,9	76,7	72,6	72,1	82,3
Caucase et Asie centrale	99,8 ^c	99,8 ^c	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	–	–	–	–	99,7 ^c	99,6 ^c
Pays les moins avancés	65,2 ^c	48,8 ^c	72,6	59,0	73,4	69,2
Pays en développement sans littoral	69,5	57,8	75,6	63,2	78,6	73,8
Petits États insulaires en développement	–	–	88,8	87,9	89,5	91,3

^a Les moyennes régionales présentées dans le tableau sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays dont les données faisaient défaut.

^b Projections.

^c Des données de remplacement ont été utilisées lorsqu'il manquait des données pour un pays (dans une proportion allant de 33 % à 60 % de la population).

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

a) Enseignement primaire^a

	1991	2000	2015 ^b
Monde	0,89	0,92	0,98
Régions en développement	0,87	0,91	0,98
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,96
Afrique subsaharienne	0,84	0,85	0,93
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,96	0,98
Caraïbes	0,98	0,98	0,96
Amérique latine	0,98	0,96	0,98
Asie de l'Est	0,92	1,00	0,99
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,98
Asie du Sud	0,76	0,84	1,03
Asie du Sud (hors Inde)	0,76	0,83	0,97
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	1,01
Asie occidentale	0,85	0,86	0,94
Océanie	0,90	0,90	–
Caucase et Asie centrale	1,00	0,99	0,99
Régions développées	0,99	0,99	1,0
Pays les moins avancés	0,80	0,85	0,94
Pays en développement sans littoral	0,83	0,83	0,95
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

b) Enseignement secondaire^a

	1991	2000	2015 ^b
Monde	0,84	0,92	0,98
Régions en développement	0,77	0,89	0,98
Afrique du Nord	0,79	0,95	0,98
Afrique subsaharienne	0,77	0,81	0,87
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,06	1,07
Caraïbes	–	1,06	1,04
Amérique latine	1,07	1,06	1,07
Asie de l'Est	0,77	0,94	1,01
Asie de l'Est (hors Chine)	0,97	0,99	0,99
Asie du Sud	0,61	0,76	0,98
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,88	0,94
Asie du Sud-Est	0,90	0,97	1,02
Asie occidentale	0,66	0,76	0,95
Océanie	–	0,89	0,86
Caucase et Asie centrale	0,98	0,99	0,97
Régions développées	1,02	1,01	0,99
Pays les moins avancés	0,60	0,79	0,90
Pays en développement sans littoral	0,87	0,84	0,90
Petits États insulaires en développement	1,06	1,03	1,01

c) Enseignement supérieur^a

	1991	2000	2015 ^b
Monde	0,91	1,00	1,08
Régions en développement	0,71	0,85	1,01
Afrique du Nord	0,69	0,83	1,20
Afrique subsaharienne	0,54	0,67	0,62
Amérique latine et Caraïbes	0,98	1,19	1,29
Caraïbes	1,36	1,42	–
Amérique latine	0,95	1,17	1,29
Asie de l'Est	0,51	0,69	1,15
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,66	0,87
Asie du Sud	0,50	0,66	0,82
Asie du Sud (hors Inde)	0,40	0,69	0,89
Asie du Sud-Est	0,96	1,03	1,08
Asie occidentale	0,63	0,77	0,99
Océanie	–	0,84	–
Caucase et Asie centrale	0,99	0,97	1,05

	1991	2000	2015 ^b
Régions développées	1,10	1,21	1,29
Pays les moins avancés	0,43	0,61	0,64
Pays en développement sans littoral	0,83	0,85	0,71
Petits États insulaires en développement	1,25	1,34	–

^a Taux bruts de scolarisation.

^b Projections.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage des personnes occupées)

	1990	2000	2005	2013
Monde	35,4	37,6	38,5	39,9
Régions en développement	29,2	31,8	32,8	34,7
Afrique du Nord	19,1	18,8	18,7	19,6
Afrique subsaharienne	23,6	27,8	29,6	32,9
Amérique latine et Caraïbes	38,1	41,8	43,2	44,0
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,9	42,7
Asie de l'Est (hors Chine)	40,1	42,2	43,9	45,5
Asie du Sud	13,5	17,2	18,1	20,1
Asie du Sud (hors Inde)	15,5	18,5	18,0	18,6
Asie du Sud-Est	34,7	36,8	36,8	39,2
Asie occidentale	15,3	17,3	18,1	20,6
Océanie	32,8	35,6	36,2	38,7
Caucase et Asie centrale	42,8	43,1	43,8	44,2
Régions développées	44,7	46,2	47,0	47,8

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage, dans les systèmes monocaméraux et chambres basses uniquement)

	1990	2000	2010	2015
Monde	12,8	13,8	19,2	22,4
Régions en développement	12,0	12,5	17,8	21,1
Afrique du Nord ^b	1,8	3,9	11,4	24,6
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	18,4	22,7
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	22,7	27,4
Caraïbes	22,1	20,6	29,4	33,1
Amérique latine	8,6	13,2	20,1	25,1

	1990	2000	2010	2015
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,5	21,7
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	14,5	16,2
Asie du Sud	5,7	6,8	18,2	17,6
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,9	20,1	19,1
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	19,3	17,8
Asie occidentale	4,5	4,2	8,8	12,4
Océanie	1,2	3,6	2,5	4,4
Caucase et Asie centrale	–	7,0	15,1	17,9
Régions développées	16,1	16,3	22,5	25,6
Pays les moins avancés	8,8	9,9	19,3	21,7
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	21,6	24,9
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	20,5	23,3

^a Au 31 janvier 2015.

^b L'Égypte n'est pas prise en compte dans le calcul des données globales régionales de l'Afrique du Nord car les données du Parlement pour 2015 ne sont pas disponibles.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2013
Monde	90	76	45
Régions en développement	100	83	50
Afrique du Nord	73	44	25
Afrique subsaharienne	179	156	92
Amérique latine et Caraïbes	54	32	18
Asie de l'Est	53	37	13
Asie de l'Est (hors Chine)	27	31	14
Asie du Sud	126	92	55
Asie du Sud (hors Inde)	126	94	60
Asie du Sud-Est	71	48	29
Asie occidentale	65	43	25
Océanie	74	67	54
Caucase et Asie centrale	73	64	35
Régions développées	15	10	6
Pays les moins avancés	173	138	79

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2013
Monde	63	53	33
Régions en développement	69	58	37
Afrique du Nord	56	37	21
Afrique subsaharienne	107	95	61
Amérique latine et Caraïbes	43	27	15
Asie de l'Est	42	30	11
Asie de l'Est (hors Chine)	21	24	12
Asie du Sud	89	68	43
Asie du Sud (hors Inde)	92	71	48
Asie du Sud-Est	52	37	24

	1990	2000	2013
Asie occidentale	49	33	20
Océanie	55	50	42
Caucase et Asie centrale	59	53	31
Régions développées	12	8	5
Pays les moins avancés	108	88	55

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2013
Monde	73	73	84
Régions en développement	72	71	83
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	53	74
Amérique latine	77	95	92
Caraïbes	64	77	79
Asie de l'Est	98	84	99
Asie du Sud	57	62	76
Asie du Sud-Est	70	82	89
Asie occidentale	79	86	83
Océanie	70	67	73
Caucase et Asie centrale	–	93	97
Régions développées	84	92	93

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^a

	1990	2000	2013
Monde	380	330	210
Régions en développement	430	370	230
Afrique du Nord	160	110	69
Afrique subsaharienne	990	830	510
Amérique latine et Caraïbes	140	110	85
Caraïbes	300	230	190
Amérique latine	130	98	77
Asie de l'Est	95	63	33
Asie de l'Est (hors Chine)	47	66	54
Asie du Sud	530	360	190
Asie du Sud (hors Inde)	450	350	170
Asie du Sud-Est	320	220	140
Asie occidentale	130	97	74
Océanie	390	290	190
Caucase et Asie centrale	70	65	39
Régions développées	26	17	16

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2000	2014
Monde	59	61	71
Régions en développement	57	60	70
Afrique du Nord	47	69	90
Afrique subsaharienne	43	45	52
Amérique latine et Caraïbes ^a	81	88	92
Asie de l'Est	94	97	100
Asie du Sud	32	38	52
Asie du Sud (hors Inde)	26	25	52

	1990	2000	2014
Asie du Sud-Est	49	66	82
Asie occidentale	62	72	86
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	97	89	96
Régions développées	–	–	–

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B

Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, qui utilisent un moyen de contraception)

	1990	2000	2013
Monde	55,3	61,5	63,4
Régions en développement	51,8	59,7	62,5
Afrique du Nord	43,5	57,8	60,6
Afrique subsaharienne	12,6	18,7	26,6
Amérique latine et Caraïbes	61,3	69,9	72,8
Caraïbes	54,4	59,4	62,3
Amérique latine	61,8	70,7	73,5
Asie de l'Est	78,2	85,7	83,4
Asie de l'Est (hors Chine)	72,5	75,8	74,7
Asie du Sud	39,1	48,2	57,6
Asie du Sud (hors Inde)	31,1	46,3	54,4
Asie du Sud-Est	48,4	57,2	63,6
Asie occidentale	43,7	50,5	57,5
Océanie	28,5	31,6	37,7
Caucase et Asie centrale	49,3	57,6	56,0
Régions développées	68,4	70,1	69,7
Pays les moins avancés	16,2	26,7	37,8
Pays en développement sans littoral	22,2	28,7	38,7
Petits États insulaires en développement	49,7	53,3	56,0

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 31 mars 2015.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^{a, b}

(Nombre de naissances vivantes pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)

	1990	2000	2012
Monde	58,8	51,6	51,0
Régions en développement	63,7	56,1	55,7
Afrique du Nord	42,3	32,3	36,8
Afrique subsaharienne	123,3	120,7	117,8
Amérique latine et Caraïbes	85,8	86,2	75,5
Caraïbes	79,9	78,8	65,5
Amérique latine	86,3	86,7	76,2
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	3,2	3,2
Asie du Sud	87,6	60,8	50,0
Asie du Sud (hors Inde)	117,7	83,2	76,1
Asie du Sud-Est	54,2	43,4	44,9
Asie occidentale	62,9	50,5	44,7
Océanie	84,1	64,5	58,5
Caucase et Asie centrale	44,6	28,5	32,7
Régions développées	33,7	25,5	18,1
Pays les moins avancés	130,8	117,8	112,9
Pays en développement sans littoral	107,4	105,8	96,4
Petits États insulaires en développement	77,2	72,7	60,3

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 31 mars 2015.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

a) Au moins une visite^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2014
Régions en développement	64	72	83
Afrique du Nord	50	58	89
Afrique subsaharienne	68	72	80
Amérique latine et Caraïbes	75	92	97
Caraïbes	84	88	95
Amérique latine	75	93	97
Asie de l'Est	70	89	95

	1990	2000	2014
Asie du Sud	53	57	72
Asie du Sud (hors Inde)	25	40	64
Asie du Sud-Est	79	89	96
Asie occidentale	53	62	85
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Pays les moins avancés	49	58	79

Au moins une visite (sous-régions d'Afrique)^b

(En pourcentage)

	1990	2000	2014
Afrique centrale	59	62	72
Afrique de l'Est	76	73	89
Afrique du Nord	50	63	89
Afrique australe	86	87	95
Afrique de l'Ouest	59	67	72

b) Au moins quatre visites^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2014
Régions en développement	35	42	52
Afrique du Nord	19	35	75
Afrique subsaharienne	47	47	49
Amérique latine et Caraïbes	70	82	89
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	23	27	36
Asie du Sud (hors Inde)	10	20	34
Asie du Sud-Est	45	71	84
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Pays les moins avancés	26	32	41

^a Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu pendant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel de santé qualifié.

^b Selon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

Indicateur 5.6**Besoins de planification familiale non couverts^{a, b}**

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits)

	1990	2000	2013
Monde	15,1	12,7	11,9
Régions en développement	16,4	13,4	12,2
Afrique du Nord	22,0	13,7	12,3
Afrique subsaharienne	27,5	26,4	24,5
Amérique latine et Caraïbes	17,2	12,7	10,6
Caraïbes	19,1	17,9	16,4
Amérique latine	17,0	12,3	10,2
Asie de l'Est	5,6	3,1	3,9
Asie du Sud	21,4	17,6	14,1
Asie du Sud (hors Inde)	25,3	20,2	15,7
Asie du Sud-Est	18,6	15,4	11,9
Asie occidentale	21,5	19,2	14,6
Océanie	27,8	27,1	24,9
Caucase et Asie centrale	18,0	14,1	14,2
Régions développées	10,2	9,5	9,7
Pays les moins avancés	28,9	26,5	22,6
Pays en développement sans littoral	26,9	26,1	22,6
Petits États insulaires en développement	20,0	19,2	18,0

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 31 mars 2015.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Objectif 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1
Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans

a) **Incidence du VIH^{a, b}**

(Nombre de nouveaux cas d'infection à VIH pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)

	2001	2013
Monde	0,09 (0,08:0,09)	0,05 (0,04:0,06)
Régions en développement	0,10 (0,07:0,14)	0,05 (0,01:0,12)
Afrique du Nord	0,01 (0,00:0,01)	0,01 (0,00:0,01)
Afrique subsaharienne	0,68 (0,64:0,70)	0,29 (0,26:0,32)
Amérique latine et Caraïbes	0,04 (0,02:0,06)	0,03 (0,00:0,06)
Caraïbes	0,12 (0,10:0,15)	0,06 (0,04:0,06)
Amérique latine	0,03 (0,02:0,05)	0,03 (0,00:0,06)
Asie de l'Est	0,01 (0,01:0,01)	0,01 (0,00:0,02)
Asie du Sud	0,03 (0,02:0,05)	0,02 (0,00:0,03)
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,04 (0,03:0,06)	0,03 (0,01:0,08)
Asie occidentale	0,00 (0,00:0,00)	0,00 (0,00:0,01)
Caucase et Asie centrale	0,03 (0,02:0,03)	0,02 (0,01:0,02)
Régions développées	0,03 (0,02:0,04)	0,03 (0,01:0,05)

Incidence du VIH (sous-régions d'Afrique)^c

(Nombre de nouveaux cas d'infection à VIH pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)

	2001	2013
Afrique centrale	0,67 (0,61:0,73)	0,25 (0,21:0,29)
Afrique de l'Est	0,38 (0,34:0,42)	0,20 (0,17:0,24)
Afrique du Nord	0,01 (0,01:0,02)	0,01 (0,01:0,02)
Afrique australe	2,15 (2,06:2,23)	0,95 (0,88:1,04)
Afrique de l'Ouest	0,38 (0,35:0,42)	0,14 (0,12:0,17)

b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^d

(En pourcentage)

	1990		2001		2013	
	<i>Prévalence estimée chez les adultes âgés de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes âgées de plus de 15 ans vivant avec le VIH</i>	<i>Prévalence estimée chez les adultes âgés de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes âgées de plus de 15 ans vivant avec le VIH</i>	<i>Prévalence estimée chez les adultes âgés de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes âgées de plus de 15 ans vivant avec le VIH</i>
Monde	0,3	43	0,8	50	0,8	50
Régions en développement	0,3	48	0,9	52	0,8	53
Afrique du Nord	<0,1	54	<0,1	55	<0,1	39
Afrique subsaharienne	2,3	53	5,7	58	4,4	59
Amérique latine et Caraïbes	0,3	30	0,5	34	0,5	33
Caraïbes	1,0	48	1,4	51	1,1	52
Amérique latine	0,3	25	0,4	30	0,4	30
Asie de l'Est	<0,1	23	0,1	27	0,1	29
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	29	<0,1	29	<0,1	29
Asie du Sud	<0,1	29	0,3	35	0,2	38
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	37	<0,1	19	0,1	28
Asie du Sud-Est	0,1	11	0,4	31	0,5	38
Asie occidentale	<0,1	21	<0,1	21	<0,1	28
Océanie	<0,1	37	0,6	55	0,6	57
Caucase et Asie centrale	<0,1	37	0,1	27	0,2	29
Régions développées	0,2	19	0,3	24	0,4	26
Pays les moins avancés	1,6	52	2,4	57	1,9	58
Pays en développement sans littoral	2,8	52	4,2	57	2,8	57
Petits États insulaires en développement	0,7	48	1,2	51	1,0	52

^a Lorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

^b Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^c Selon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

^d Les chiffres indiqués ne correspondent pas à l'indicateur 6.1 *stricto sensu*, pour lequel on ne dispose de données que pour 35 pays, presque tous d'Afrique subsaharienne.

Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a (2009-2014)^b

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque (pourcentage)</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque (pourcentage)</i>
Afrique subsaharienne	37	37,2	33	54,6
Asia du Sud	2	22,2	2	37,1

^a Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (hors mariage et cohabitation) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a (2009-2014)^b

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage de femmes ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage d'hommes ayant des connaissances complètes</i>
Afrique subsaharienne	43	27,3	38	34,8
Asie du Sud	8	16,9	4	30,1
Asie du Sud (hors Inde)	7	9,8	3	11,0
Asie du Sud-Est	7	27,1	5	20,8

^a Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 24 ans qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses répandues localement et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le VIH.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2009-2014)^b

	<i>Nombre de pays disposant de données</i>	<i>Ratio de scolarisation orphelins/non orphelins</i>
Afrique subsaharienne	37	0,96
Asie du Sud	4	0,74
Asie du Sud (hors Inde)	3	0,82

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Cible 6.B
D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin
l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population vivant avec le VIH ayant accès
à des médicaments antirétroviraux^a

(En pourcentage)

	2010	2013
Monde ^b	22 (21:23)	37 (35:39)
Régions en développement	45 (37:52)	36 (34:38)
Afrique du Nord	12 (9:16)	19 (14:28)
Afrique subsaharienne	19 (18:20)	37 (35:38)
Amérique latine et Caraïbes	34 (27:38)	44 (35:49)
Caraïbes	26 (23:30)	41(36:46)
Amérique latine	35 (28:39)	45 (35:50)
Asie de l'Est	11 (10:12)	29 (27:33)
Asie du Sud	17 (16:20)	34 (31:38)
Asie du Sud (hors Inde)	6 (5:7)	10 (9:11)
Asie du Sud-Est (dont Océanie)	23 (21:26)	31 (28:35)
Asie occidentale	21 (19:24)	29 (26:32)
Caucase et Asie centrale	6 (6:7)	19 (17:22)
Pays les moins avancés	20 (19:21)	36 (34:40)
Pays en développement sans littoral	26 (25:27)	44 (41:46)
Petits États insulaires en développement	24 (23:26)	38 (36:40)

^a La « proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux » a été retenue au moment de l'élaboration des indicateurs pour la Déclaration du Millénaire. Conformément aux nouvelles lignes directrices sur le traitement du VIH publiées par l'Organisation mondiale de la Santé en 2013, cet indicateur a été modifié pour tenir compte du pourcentage des personnes vivant avec le VIH qui ont accès à un traitement antirétroviral.

^b Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou intermédiaire, selon la définition de la Banque mondiale.

Cible 6.C

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie**a) Incidence**(Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants)^a

	2015
Afrique du Nord	0
Afrique subsaharienne	240
Amérique latine et Caraïbes	8
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	18
Asie du Sud-Est	26
Asie occidentale	25
Océanie	154
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	172
Pays en développement sans littoral	191
Petits États insulaires en développement	68

b) Décès(Nombre de décès pour 100 000 habitants)^a

	2015
Afrique du Nord	0
Afrique subsaharienne	55
Amérique latine et Caraïbes	1
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	3
Asie du Sud-Est	4
Asie occidentale	6
Océanie	35
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	42
Pays en développement sans littoral	46
Petits États insulaires en développement	18

^a Concernant les populations à risque dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2010-2014)^a

a) Total^b

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (38 pays)	37
---------------------------------	----

b) Par lieu de résidence^b

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (37 pays)	37	38

^a Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^b Calculs reposant sur les données disponibles en février 2014.

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2010-2014)^a

a) Total^b

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (40 pays)	37
---------------------------------	----

b) Par lieu de résidence^b

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (36 pays)	40	34

^a Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^b Calculs reposant sur les données disponibles en avril 2015.

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie**a) Incidence**(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes vivant avec le VIH)^a

	1990	2002	2013
Monde	151 (144:158)	151 (148:153)	126 (121:131)
Régions en développement	184 (176:193)	177 (174:181)	148 (142:154)
Afrique du Nord	64 (59:70)	55 (53:57)	50 (46:54)
Afrique subsaharienne	278 (252:304)	346 (330:362)	282 (252:311)
Amérique latine et Caraïbes	84 (77:91)	56 (55:58)	44 (42:46)
Caraïbes	95 (82:107)	91 (86:95)	70 (64:77)
Amérique latine	83 (76:91)	54 (52:55)	42 (40:45)
Asie de l'Est	157 (138:175)	106 (101:111)	78 (72:83)
Asie du Sud	212 (194:229)	210 (203:217)	179 (168:190)
Asie du Sud-Est	259 (237:282)	242 (234:249)	205 (193:216)
Asie occidentale	53 (49:57)	39 (37:40)	24 (23:25)
Océanie	242 (196:288)	265 (237:293)	266 (209:324)
Caucase et Asie centrale	113 (105:122)	212 (195:228)	94 (84:105)
Régions développées	30 (29:31)	38 (37:39)	24 (23:25)
Pays les moins avancés	289 (270:308)	280 (273:288)	223 (215:231)
Pays en développement sans littoral	262 (238:286)	299 (286:312)	178 (168:189)
Petits États insulaires en développement	115 (104:126)	123 (118:129)	115 (104:125)

b) Prévalence(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes vivant avec le VIH)^a

	1990	2002	2013
Monde	267 (250:286)	240 (223:258)	159 (143:176)
Régions en développement	332 (309:354)	286 (265:307)	188 (169:208)
Afrique du Nord	111 (73:149)	78 (51:106)	72 (47:97)
Afrique subsaharienne	426 (373:480)	385 (343:426)	309 (272:347)
Amérique latine et Caraïbes	137 (106:169)	76 (59:93)	58 (44:72)
Caraïbes	163 (103:223)	121 (74:169)	87 (50:124)
Amérique latine	135 (101:169)	72 (54:90)	56 (42:70)
Asie de l'Est	221 (206:236)	165 (143:187)	103 (89:118)
Asie du Sud	445 (397:494)	401 (349:453)	235 (178:292)
Asie du Sud-Est	572 (430:713)	473 (364:582)	298 (231:366)
Asie occidentale	71 (48:95)	52 (36:67)	33 (22:43)
Océanie	519 (233:805)	413 (214:612)	341 (142:540)
Caucase et Asie centrale	221 (153:289)	378 (265:492)	127 (91:163)

	1990	2002	2013
Régions développées	44 (35:53)	53 (38:68)	30 (21:39)
Pays les moins avancés	535 (439:631)	432 (362:501)	314 (265:362)
Pays en développement sans littoral	376 (321:431)	351 (308:395)	203 (180:226)
Petits États insulaires en développement	211 (153:269)	178 (133:222)	149 (107:190)

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes vivant avec le VIH)^a

	1990	2002	2013
Monde	29 (26:32)	26 (23:29)	16 (14:18)
Régions en développement	36 (32:40)	30 (27:34)	18 (15:20)
Afrique du Nord	6,9 (1,6:12)	6,4 (1,1:12)	5,4 (1,3:9,5)
Afrique subsaharienne	73 (62:83)	59 (53:66)	43 (32:54)
Amérique latine et Caraïbes	8,3 (6,7:9,8)	4,9 (4,5:5,4)	2,7 (2,2:3,1)
Caraïbes	14 (8,8:20)	17 (12:22)	8,1 (4,8:11)
Amérique latine	7,8 (6,2:9,4)	4 (3,7:4,3)	2,3 (1,9:2,7)
Asie de l'Est	20 (18:22)	9 (7,7:10)	3,5 (3,2:3,8)
Asie du Sud	43 (32:55)	43 (32:53)	23 (16:29)
Asie du Sud-Est	67 (57:78)	53 (46:60)	26 (20:31)
Asie occidentale	8,1 (4,9:11)	4,2 (3:5,4)	1,7 (0,74:2,6)
Océanie	74 (54:95)	46 (33:59)	25 (2,4:48)
Caucase et Asie centrale	9,8 (9,2:10)	20 (19:22)	8,7 (8,1:9,4)
Régions développées	3 (3:3,1)	4,7 (4,6:4,8)	2,6 (2,6:2,7)
Pays les moins avancés	83 (74:92)	60 (55:65)	36 (32:40)
Pays en développement sans littoral	52 (44:60)	43 (38:48)	21 (18:25)
Petits États insulaires en développement	23 (18:27)	22 (18:26)	13 (8,9:18)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	1990	2002	2013
Monde	47 (45:49)	43 (43:44)	64 (61:66)
Régions en développement	45 (43:48)	42 (41:43)	63 (61:66)
Afrique du Nord	57 (53:63)	79 (76:82)	73 (68:79)
Afrique subsaharienne	29 (26:32)	42 (40:44)	51 (46:57)

	1990	2002	2013
Amérique latine et Caraïbes	54 (50:59)	71 (70:73)	77 (73:81)
Caraïbes	11 (10:13)	50 (48:53)	78 (71:86)
Amérique latine	58 (54:64)	74 (72:76)	77 (73:81)
Asie de l'Est	23 (21:26)	38 (36:39)	87 (82:94)
Asie du Sud	70 (64:76)	40 (39:41)	58 (54:62)
Asie du Sud-Est	45 (42:50)	40 (39:41)	73 (69:77)
Asie occidentale	80 (75:87)	80 (77:83)	76 (73:81)
Océanie	26 (22:32)	56 (50:62)	87 (71:110)
Caucase et Asie centrale	43 (40:46)	48 (45:52)	87 (78:97)
Régions développées	77 (75:79)	73 (71:74)	87 (80:88)
Pays les moins avancés	24 (22:26)	40 (39:41)	59 (57:61)
Pays en développement sans littoral	35 (32:39)	48 (46:50)	63 (59:66)
Petits États insulaires en développement	21 (19:23)	53 (50:55)	76 (69:84)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	1994	2002	2012
Monde	75	76	86
Régions en développement	75	76	87
Afrique du Nord	80	88	88
Afrique subsaharienne	60	73	81
Amérique latine et Caraïbes	65	81	74
Caraïbes	74	76	81
Amérique latine	65	82	73
Asie de l'Est	88	92	94
Asie du Sud	74	64	88
Asie du Sud-Est	82	86	87
Asie occidentale	72	78	83
Océanie	61	64	75
Caucase et Asie centrale	73 ^a	78	85
Régions développées	68	72	71
Pays les moins avancés	66	78	86
Pays en développement sans littoral	57	73	83
Petits États insulaires en développement	67	74	79

^a Données de 1995.

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1
Proportion de zones forestières
(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2010.

Indicateur 7.2
**Émissions de CO₂ par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut
(parité du pouvoir d'achat)**

a) **Total^a**
(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2011
Monde	21 995	23 807	27 771	32 425
Régions en développement	7 190	9 935	13 505	19 064

	1990	2000	2005	2011
Afrique du Nord	228	330	395	464
Afrique subsaharienne	448	554	632	751
Amérique latine et Caraïbes	1 005	1 330	1 474	1 746
Caraïbes	84	98	105	138
Amérique latine	921	1 232	1 370	1 608
Asie de l'Est	2 991	3 979	6 387	9 743
Asie de l'Est (hors Chine)	531	574	597	724
Asie du Sud	993	1 709	2 072	2 915
Asie du Sud (hors Inde)	303	522	661	841
Asie du Sud-Est	423	7734	999	1 397
Asie occidentale	1 094	924	1 148	1 541
Océanie	6	7	11	12
Caucase et Asie centrale ^b	501	328	387	495
Régions développées	14 805	13 872	14 266	13 361
Pays les moins avancés	65	105	149	216
Pays en développement sans littoral	50	400	461	600
Petits États insulaires en développement	139	159	151	178
Pays visés à l'annexe I ^{c,d,e}	15 006	14 446	14 915	14 038

b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2011
Monde	4,17	3,92	4,30	4,68
Régions en développement	1,77	2,04	2,58	3,36
Afrique du Nord	1,91	2,34	2,61	2,79
Afrique subsaharienne	0,92	0,87	0,86	0,87
Amérique latine et Caraïbes	2,26	2,54	2,63	2,90
Caraïbes	2,56	2,69	2,72	3,42
Amérique latine	2,24	2,52	2,62	2,87
Asie de l'Est	2,42	2,93	4,57	6,71
Asie de l'Est (hors Chine)	7,42	7,31	7,39	8,64
Asie du Sud	0,83	1,18	1,32	1,71
Asie du Sud (hors Inde)	0,94	1,29	1,49	1,74
Asie du Sud-Est	0,96	1,48	1,78	2,31
Asie occidentale	7,90	5,75	6,32	7,29
Océanie	0,94	0,92	1,18	1,24
Caucase et Asie centrale ^b	7,40	4,63	5,24	6,25
Régions développées	12,15	11,63	11,72	10,66
Pays les moins avancés	0,13	0,17	0,21	0,27
Pays en développement sans littoral	0,26	1,23	1,26	1,43

	1990	2000	2005	2011
Petits États insulaires en développement	3,06	3,03	2,62	2,88
Pays visés à l'annexe I ^{c,d,e}	12,07	11,72	11,84	10,83

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut
(en dollars des États-Unis au cours de 2011)**

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2011
Monde	0,41	0,38	0,37	0,35
Régions en développement	0,42	0,40	0,41	0,40
Afrique du Nord	0,26	0,29	0,28	0,27
Afrique subsaharienne	0,36	0,37	0,31	0,26
Amérique latine et Caraïbes	0,22	0,22	0,21	0,20
Caraïbes	0,31	0,32	0,26	0,29
Amérique latine	0,22	0,22	0,21	0,20
Asie de l'Est	1,14	0,66	0,70	0,61
Asie de l'Est (hors Chine)	0,41	0,40	0,33	0,32
Asie du Sud	0,38	0,40	0,36	0,34
Asie du Sud (hors Inde)	0,28	0,32	0,31	0,31
Asie du Sud-Est	0,23	0,26	0,26	0,27
Asie occidentale	0,29	0,32	0,33	0,33
Océanie	0,27	0,23	0,32	0,28
Caucase et Asie centrale ^b	1,43	1,07	0,81	0,65
Régions développées	0,40	0,37	0,34	0,30
Pays les moins avancés	0,10	0,12	0,13	0,14
Pays en développement sans littoral	0,19	0,61	0,49	0,42
Petits États insulaires en développement	0,34	0,28	0,20	0,18
Pays visés à l'annexe I ^{c,d,e}	0,42	0,39	0,35	0,31

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2015.

^a Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles (en millions de tonnes), englobant la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : Carbon Dioxide Information Analysis Center).

^b La valeur figurant dans la colonne 1990 date de 1992.

^c Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter des rapports annuels.

^d Les rapports nationaux présentés au titre de la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques produites par le pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

^e À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

[En tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)]

	1986	1990 ^a	2000	2013
Monde	1 774 954	1 211 193	263 241	29 219
Régions en développement	285 496	241 670	209 605	30 448
Afrique du Nord	14 214	6 203	8 129	636
Afrique subsaharienne	36 408	23 451	9 597	1 371
Amérique latine et Caraïbes	78 663	76 048	31 104	3 851
Caraïbes	2 216	2 177	1 669	99
Amérique latine	76 448	73 871	29 435	3 752
Asie de l'Est	103 445	103 217	105 762	17 675
Asie de l'Est (hors Chine)	25 436	12 904	14 885	1 985
Asie du Sud	13 473	3 338	28 161	1 661
Asie du Sud (hors Inde)	6 159	3 338	9 466	705
Asie du Sud-Est	17 926	21 108	16 831	2 149
Asie occidentale	21 254	8 258	9 891	3 093
Océanie	113	47	129	11
Caucase et Asie centrale	11 607	2 738	928	127
Régions développées	1 477 850	966 784	52 708	-1 356
Pays les moins avancés	3 551	1 458	4 812	568
Pays en développement sans littoral	14 678	3 355	2 395	296
Petits États insulaires en développement	9 419	7 162	2 147	244

^a Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les valeurs de l'année de référence sont utilisées en cas d'absence de données. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone; les annexes B et C sont entrées en vigueur en 1992 et l'annexe E, en 1994.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Partiellement exploités	31,3	25,4	12,7
Pleinement exploités	50,0	47,2	57,4
Surexploités	18,6	27,4	29,9

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a

(En pourcentage)

	<i>Vers 2011</i>
Monde	8,8
Régions en développement	9,1
Afrique du Nord	78,3
Afrique subsaharienne	3,0
Amérique latine et Caraïbes	2,3
Caraïbes	19,5
Amérique latine	2,2
Asie de l'Est	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	20,8
Asie du Sud	47,5
Asie du Sud (hors Inde)	53,5
Asie du Sud-Est	7,7
Asie occidentale	54,5
Océanie	0,06
Caucase et Asie centrale	49,6
Régions développées	7,2
Pays les moins avancés	4,1
Pays en développement sans littoral	11,2
Petits États insulaires en développement	1,7

Note : La dernière mise à jour disponible date de juillet 2013.

^a Taux de prélèvement d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau

Cible 7.B

Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^{a, b, c}

[Pourcentage de la superficie totale du territoire et des zones marines relevant de la juridiction nationale (0 à 200 milles marins)]

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2014</i>
Monde ^d	4,9	6,7	11,7
Régions en développement	4,4	6,1	10,0
Afrique du Nord	2,2	2,8	6,3

	1990	2000	2014
Afrique subsaharienne	7,1	7,6	11,1
Amérique latine et Caraïbes	4,9	8,0	13,3
Caraïbes	0,9	2,1	2,9
Amérique latine	5,2	8,5	14,0
Asie de l'Est	10,8	13,4	15,1
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	9,7	12,7
Asie du Sud	3,3	3,8	4,2
Asie du Sud (hors Inde)	3,9	4,6	5,3
Asie du Sud-Est	2,8	4,4	6,0
Asie occidentale	2,6	11,0	11,3
Océanie	0,1	0,1	7,4
Caucase et Asie centrale	2,7	3,5	4,5
Régions développées	6,0	8,3	13,4
Pays les moins avancés	5,8	6,3	8,1
Pays en développement sans littoral	8,7	11,2	14,3
Petits États insulaires en développement	0,2	0,4	1,7

b) Zones terrestres^{a, b}

(Pourcentage de la superficie totale)

	1990	2000	2014
Monde ^d	8,7	11,8	15,2
Régions en développement	8,4	11,4	15,6
Afrique du Nord	2,7	3,4	7,7
Afrique subsaharienne	10,5	11,3	15,3
Amérique latine et Caraïbes	8,8	14,4	23,4
Caraïbes	8,3	9,3	13,9
Amérique latine	8,8	14,4	23,3
Asie de l'Est	12,0	14,9	16,8
Asie de l'Est (hors Chine)	4,1	11,9	15,7
Asie du Sud	5,4	6,1	6,8
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	7,0	8,1
Asie du Sud-Est	8,4	12,6	14,0
Asie occidentale	3,7	15,2	15,4
Océanie	2,0	3,2	5,0
Caucase et Asie centrale	2,7	3,5	4,6
Régions développées	9,1	12,2	14,4
Pays les moins avancés	9,4	10,1	12,9
Pays en développement sans littoral	8,7	11,2	14,3
Petits États insulaires en développement	3,5	6,2	8,4

c) Zones marines^{a, b, c}

(Pourcentage de l'ensemble des eaux territoriales)

	1990	2000	2014
Monde ^d	1,2	1,9	8,4
Régions en développement	0,3	0,6	4,2
Afrique du Nord	0,1	0,5	0,9
Afrique subsaharienne	0,1	0,2	2,6
Amérique latine et Caraïbes	0,9	1,6	3,1
Caraïbes	0,2	1,3	1,7
Amérique latine	1,1	1,6	3,3
Asie de l'Est	0,3	0,5	0,9
Asie de l'Est (hors Chine)	0,6	0,6	0,8
Asie du Sud	0,1	0,2	0,2
Asie du Sud (hors Inde)	0,1	0,2	0,3
Asie du Sud-Est	0,2	0,6	2,3
Asie occidentale	0,0	0,4	0,8
Océanie	0,0	0,1	7,4
Caucase et Asie centrale	0,0	0,7	0,7
Régions développées	2,7	4,2	12,4
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,5
Pays en développement sans littoral ^e	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,0	0,2	1,5

^a Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique des précédents rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'expliquent par l'existence de nouvelles données, la révision des méthodes utilisées et le redécoupage des régions.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Les zones marines comprennent les zones protégées relevant de la juridiction nationale (0 à 200 milles marins).

^d Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

^e À l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces qu'on ne considère pas comme risquant de disparaître dans un proche avenir)

	1988	1990	2000	2012
Monde	92,1	92,1	91,7	91,3
Régions en développement	92,4	92,4	92,1	91,7
Afrique du Nord	98,0	98,0	97,5	96,9
Afrique subsaharienne	93,6	93,6	93,4	93,3
Amérique latine et Caraïbes	93,0	93,0	92,9	92,1
Asie de l'Est	96,1	96,1	95,9	95,6
Asie du Sud	95,8	95,8	95,5	95,2
Asie du Sud-Est	93,2	93,2	92,4	92,4
Asie occidentale	97,8	97,7	97,3	96,8
Océanie	91,6	91,6	91,3	91,2
Caucase et Asie centrale	98,1	98,1	97,7	97,1
Régions développées	93,9	93,9	93,6	93,1

^a D'après l'indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un proche avenir même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières : ses valeurs sont comprises entre 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) et 0 (toutes les espèces se sont éteintes).

Cible 7.C**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base**

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990			2015		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	76	95	62	91	96	84
Régions en développement	70	93	59	89	95	83
Afrique du Nord	87	95	80	93	95	90
Afrique subsaharienne	48	83	34	68	87	56
Amérique latine et Caraïbes	85	94	63	95	97	84
Asie de l'Est	68	97	56	96	98	93
Asie de l'Est (hors Chine)	96	97	92	98	99	96

	1990			2015		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie du Sud	73	90	66	93	96	91
Asie du Sud (hors Inde)	79	93	73	89	92	86
Asie du Sud-Est	72	90	63	90	95	86
Asie occidentale	85	95	70	95	96	90
Océanie	50	92	37	56	94	44
Caucase et Asie centrale	87	95	79	89	98	81
Régions développées	98	99	93	99	100	98

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2015		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	79	35	68	82	51
Régions en développement	43	69	29	62	77	47
Afrique du Nord	71	90	54	89	92	86
Afrique subsaharienne	24	39	18	30	40	23
Amérique latine et Caraïbes	67	80	36	83	88	64
Asie de l'Est	50	71	41	77	87	64
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–	68	82	51
Asie du Sud	22	54	11	47	67	36
Asie du Sud (hors Inde)	37	66	26	65	77	57
Asie du Sud-Est	48	69	38	72	81	64
Asie occidentale	80	94	58	94	96	89
Océanie	35	75	22	35	76	23
Caucase et Asie centrale	90	95	86	96	95	96
Régions développées	94	96	90	96	97	91

Cible 7.D
Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie
d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citadins vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2014
Régions développées	46,2	39,4	29,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	11,1
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	55,2
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	20,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	25,2
Asie du Sud	57,2	45,8	30,7
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	27,4
Asie occidentale	22,5	20,6	24,7
Océanie ^b	24,1	24,1	24,1

^a Citadins soumis à l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée; accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; surpeuplement (3 personnes ou plus par pièce); habitation faite de matériaux non durables. La moitié des citadins disposant de fosses d'aisance sont considérés comme utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées.

^b On ne dispose pas de données permettant d'évaluer l'évolution des conditions en Océanie.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D**Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme***Aide publique au développement (APD)*

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

a) Montant total de l'aide annuelle^a

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2000	2005	2007	2009	2011	2013	2014 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	54,0	108,3	104,9	120,6	134,7	135,1	135,2
Pays les moins avancés	15,0	13,7	25,9	32,4	37,5	44,7	44,5	–

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE

(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2007	2009	2011	2013	2014 ^b
Ensemble des pays en développement	0,32	0,22	0,32	0,27	0,31	0,31	0,30	0,29
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,10	0,10	0,10	–

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD, mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013
En pourcentage	14,0	15,7	16,0	19,9	21,2	18,8	18,0
En milliards de dollars des États-Unis	3,5	5,8	8,2	12,4	17,0	14,8	14,5

Indicateur 8.3

**Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE
qui n'est pas liée^a**

	1990	2003	2005	2007	2009	2011	2013
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	83,9	84,5	83,3	85,4
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49,0	60,3	71,3	64,4	72,8

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008. En 2011, les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs n'ont pas été comptabilisées au titre de l'aide liée.

Indicateur 8.4

**APD reçue par les pays en développement sans littoral
en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2007	2009	2012	2013
En pourcentage	10,2	8,2	7,0	5,9	5,9	4,1	3,6
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,2	15,1	19,9	25,0	27,0	26,1

Indicateur 8.5

**APD reçue par les petits États insulaires en développement
en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2005	2007	2009	2012	2013
En pourcentage	1,9	1,5	1,8	1,8	2,1	3,3	3,0
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	3,3	4,2	4,7	4,5

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

**Proportion du total des importations des pays développés
(en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance
des pays en développement et des pays les moins avancés
qui sont admises en franchise de droits**

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2010	2014
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement ^a	52	62	75	82	83
Dont régime préférentiel ^b	17	15	18	16	18
Afrique du Nord	52	57	97	98	97
Afrique subsaharienne	78	80	93	98	98
Amérique latine et Caraïbes	66	75	93	95	95
Asie de l'Est	35	52	62	67	71
Asie du Sud	47	48	58	73	72
Asie du Sud-Est	59	75	77	82	80
Asie occidentale	34	39	66	96	96
Océanie	85	83	89	94	96
Caucase et Asie centrale	91	84	94	98	97
Pays les moins avancés	68	75	83	89	89
Dont régime préférentiel ^b	29	42	28	30	41
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement ^a	54	65	75	79	79
Dont régime préférentiel ^b	19	17	21	20	21
Afrique du Nord	20	26	95	96	96
Afrique subsaharienne	88	83	91	96	96
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	94	94
Asie de l'Est	35	52	62	69	71
Asie du Sud	41	46	58	67	72
Asie du Sud-Est	60	76	77	81	79
Asie occidentale	35	44	87	93	91
Océanie	82	79	87	93	95
Caucase et Asie centrale	90	69	84	90	81
Pays les moins avancés	78	70	80	80	84
Dont régime préférentiel ^b	35	35	49	54	60

^a Y compris les pays les moins avancés.

^b La véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

Indicateur 8.7

**Droits de douane moyens appliqués par les pays développés
aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance
des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	2000	2010	2014
a) Produits agricoles				
Pays en développement	10,4	9,2	7,3	8,0
Afrique du Nord	6,6	7,3	6,0	5,6
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	3,2	3,6
Amérique latine et Caraïbes	12,0	10,3	7,6	8,6
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,5	10,6
Asie du Sud	5,4	5,3	5,5	4,2
Asie du Sud-Est	11,3	10,1	9,0	10,1
Asie occidentale	8,2	7,5	5,3	5,3
Océanie	11,5	9,4	2,9	3,5
Caucase et Asie centrale	4,7	3,8	3,0	2,8
Pays les moins avancés	3,8	3,6	1,0	0,9
b) Textiles				
Pays en développement	7,3	6,6	5,0	4,5
Afrique du Nord	8,0	7,2	3,7	3,6
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,8	2,9
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,2	1,2
Asie de l'Est	7,3	6,6	5,7	5,1
Asie du Sud	7,1	6,5	5,7	4,6
Asie du Sud-Est	9,1	8,4	5,4	5,2
Asie occidentale	9,1	8,2	4,4	4,4
Océanie	5,9	5,4	4,9	5,0
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,6	5,6
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
c) Vêtements				
Pays en développement	11,5	10,8	8,0	7,7
Afrique du Nord	11,9	11,1	5,6	5,3
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	2,6	1,5
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,2	1,4
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	10,2
Asie du Sud	10,2	9,6	8,5	8,2
Asie du Sud-Est	14,2	13,5	9,2	9,2
Asie occidentale	12,6	11,8	8,2	8,3
Océanie	8,8	8,3	8,8	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	10,7	11,0
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,7	6,5

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2007	2009	2011	2013
En pourcentage	2,27	0,97	0,94	0,79	0,82	0,79	0,75
En milliards de dollars des États-Unis	311	312	336	314	326	342	344

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,3
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	15,1	16,0	22,9
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	12,8	14,2	14,2
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,7	28,8	31,2	28,4

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmises.

Soutenabilité de la dette

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)

	2000 ^a	2012 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	35
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	1
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	3
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	39

^a Pour l'année 2000, les données correspondent à la situation du pays à la fin de l'année.

^b Tous les pays comptabilisés bénéficiaient encore de l'Initiative 2012. Les données de 2012 correspondent à la situation à la fin août 2013.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2012
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	95

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2012; état des engagements en décembre 2012.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^a

	1990	2000	2009	2010	2013
Régions en développement	19,4	12,0	3,8	3,0	3,1
Afrique du Nord	39,8	15,3	4,8	4,4	3,8
Afrique subsaharienne	17,5	9,2	3,4	2,4	3,6
Amérique latine et Caraïbes	20,6	20,8	8,0	6,7	6,4
Caraïbes	16,9	8,0	17,9	11,2	11,5
Amérique latine	20,7	21,3	7,8	6,6	6,3
Asie de l'Est	10,6	4,9	0,6	0,6	0,4
Asie de l'Est (hors Chine)	–	6,5	4,1	4,3	4,5
Asie du Sud	17,6	13,8	3,2	2,6	3,7
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	11,5	4,5	4,5	5,4
Asie du Sud-Est	16,9	6,5	4,1	3,1	2,3
Asie occidentale	27,8	16,1	8,7	8,0	5,7

	1990	2000	2009	2010	2013
Océanie	14,0	6,0	1,9	1,5	2,0
Caucase et Asie centrale	–	8,6	1,1	1,1	2,1
Pays les moins avancés	17,5	11,6	4,9	3,3	5,0
Pays en développement sans littoral	14,3	8,9	1,9	1,6	2,3
Petits États insulaires en développement	13,9	8,7	10,1	6,0	7,5

^a Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

Cible 8.E **En coopération avec l'industrie pharmaceutique,** **rendre les médicaments essentiels disponibles** **et abordables dans les pays en développement**

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement

On ne dispose pas de données mondiales ou régionales.

Cible 8.F **En coopération avec le secteur privé,** **faire en sorte que les nouvelles technologies,** **en particulier les technologies de l'information** **et des communications, profitent au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1995	2000	2013
Monde	12,0	16,0	16,0
Régions en développement	4,1	7,9	10,6
Afrique du Nord	4,5	7,2	8,6
Afrique subsaharienne	1,1	1,4	1,1
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,5	18,1
Caraïbes	9,0	11,3	10,5
Amérique latine	9,0	14,8	18,7
Asie de l'Est	5,4	13,6	21,4
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	43,1	49,0

	1995	2000	2013
Asie du Sud	1,5	3,2	4,0
Asie du Sud (hors Inde)	2,2	3,5	8,2
Asie du Sud-Est	2,9	4,8	9,3
Asie occidentale	13,2	17,2	14,2
Océanie	4,7	5,2	5,2
Caucase et Asie centrale	9,0	8,9	14,1
Régions développées	42,8	49,2	40,9
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,7	2,8	3,8
Petits États insulaires en développement	10,3	13,0	11,7

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonné à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2013
Monde	1,6	12,1	93,1
Régions en développement	0,4	5,4	87,7
Afrique du Nord	<0,1	2,8	119,3
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	65,9
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,1	114,8
Caraïbes	1,2	7,5	67,6
Amérique latine	0,8	12,5	118,2
Asie de l'Est	0,5	9,8	89,6
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	101,0
Asie du Sud	<0,1	0,4	72,1
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	75,3
Asie du Sud-Est	0,7	4,2	115,4
Asie occidentale	0,6	13,1	106,9
Océanie	0,2	2,4	50,4
Caucase et Asie centrale	<0,1	1,3	111,9
Régions développées	6,4	39,8	118,3
Pays les moins avancés	<0,1 ^a	0,3	56,2
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	65,2
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	74,8

^a Chiffre de 1996.

Indicateur 8.16
Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2013
Monde	0,8	6,6	38,0
Régions en développement	0,1	2,1	29,9
Afrique du Nord	<0,1	0,7	41,7
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	16,9
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	46,7
Caraïbes	0,1	2,9	34,7
Amérique latine	0,1	4,0	47,6
Asie de l'Est	0,1	3,7	47,0
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,6	61,7
Asie du Sud	<0,1	0,5	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1 ^a	0,3	13,1
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	26,2
Asie occidentale	0,1	3,1	41,2
Océanie	0,1	1,8	14,0
Caucase et Asie centrale	–	0,5	39,2
Régions développées	3,2	25,1	76,1
Pays les moins avancés	<0,1 ^b	0,1	7,0
Pays en développement sans littoral	<0,1 ^a	0,3	14,6
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	33,0

Sources : Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2014 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Data/regional groupings » (données/groupements régionaux).

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (sauf les pays de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Les pays d'Europe en transition y sont systématiquement inclus.

En ce qui concerne l'Afrique, certains indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement sont présentés par sous-régions suivant la classification adoptée par la Commission économique pour l'Afrique.

^a Chiffre de 1996.

^b Chiffre de 1998.

